

## Bibliographie

---

Paola BORRACINO, *I sarcofagi paleocristiani di Marsiglia*, Bologne, éd. Patron, 1973, in-8°, relié, 114 pages, 33 figures.

Sous la direction de G. Bovini, professeur à l'Université de Bologne, paraît une série de courts mémoires de recherches qui s'efforcent de faire le point sur certains monuments paléochrétiens. Après ces catalogues de Le Blant, Wilpert, Benoît, les études de Lawrence, de Gerke, il a paru utile de regrouper ce qui était, ou avait été, conservé à Marseille.

Le premier chapitre est un catalogue qui passe en revue les différentes opinions exprimées sur chacune des œuvres qui est décrite. Sont données des photographies (dont toutes n'ont pas la qualité que l'on aurait d'autant plus souhaité que l'ouvrage de Fernand Benoît était lui aussi très déficient de ce point de vue là) et des dessins. Puis vient une étude du style et de la typologie, de l'iconographie et une conclusion. L'auteur accepte les remarques présentées par Gerke et Benoît sur l'origine « provençale » d'un certain nombre de sculptures exécutées à partir de 370 : parmi ce groupe, les œuvres marseillaises se distinguent par certains traits.

J'aurais aimé une analyse stylistique plus affinée, une pensée plus originale qui dépassât l'état de la question. Était-ce si difficile ? En fait, cela impliquait un long séjour à Marseille, une longue fréquentation de ces sculptures pour distinguer, en certains cas, ce qui était original. On peut penser que le travail fait à la même époque par M<sup>me</sup> Geneviève Drocourt permettra d'aller plus avant : le catalogue de l'exposition de 1973 nous en donne déjà un aperçu (1).

Une meilleure connaissance de l'ensemble de la production régionale et des autres œuvres conservées aurait parfois évité des erreurs : ainsi, ce qui page 71 est présenté, d'après Millin, comme un couvercle de sarcophage, est de fait un côté du célèbre autel de Saint-Victor.

1. Voir aussi D. et G. Drocourt, *La sculpture funéraire à Marseille aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles*, dans *Bull. mon.*, t. CXXXII, II, 1974, p. 147-153.

En fait, l'auteur n'a pas fait l'étude des sculptures dans les cryptes de Saint-Victor de façon critique : il eût fallu, pour cela, reprendre une analyse des documents historiques. L'auteur n'a pas voulu critiquer les explications anciennes ou récentes : elle a donné un résumé des opinions. Un tel projet aurait été plus utile, à mon sens, s'il avait visé à regrouper — en attendant le catalogue de Deichmann et Brandenburg — ce que Fernand Benoit avait laissé de côté : tout ce qui était hors d'Arles et de Marseille. Qui le fera ?

Paul-Albert FEVRIER.

Alessandra SISTO, *Figure del primo francescanesimo in Provenza : Ugo e Douceline di Digne*, Florence, Leo S. Olschki, editore, 1971, VIII-380 pages. Biblioteca della rivista di storia e letteratura religiosa, studi e testi III.

Jusqu'à présent, la seule étude biographique sérieuse concernant Hugues de Digne et sa sœur Douceline figurait dans l'introduction d'Albanès à son édition de la vie provençale de sainte Douceline<sup>1</sup>. Dans ces conditions, le livre récent d'Alessandra Sisto doit-il être accueilli avec reconnaissance.

L'ouvrage est composé de deux parties. La première est biographique : elle s'efforce de fixer des dates. La seconde reproduit l'ensemble de l'œuvre écrite d'Hugues : l'*Expositio super regulam fratrum minorum*, le *De finibus paupertatis* et la *Disputatio inter zelatore paupertatis et inimicum domesticum eius*. Cette réédition d'œuvres quasiment introuvables rendra les plus grands services à tous les érudits spécialistes de l'étude du franciscanisme médiéval.

L'auteur s'est efforcé, bien entendu, de dater ces œuvres. La plus importante, par le volume comme par la portée, est l'*Expositio super regulam fratrum minorum*. Elle contient, en effet, des affirmations tendant à promouvoir des usages primitifs antérieurs aux aménagements successifs apportés par les papes à la règle. De ce point de vue, Alessandra Sisto estime qu'il convient de placer cet ouvrage entre la bulle *Quo elongati* (1230) et *Ordinem vestrum* (1245). Elle relève en effet des allusions à la première alors que la seconde paraît ignorée. Mais il faut remarquer que plusieurs des réformes repoussées par Hugues figuraient déjà dans des brefs antérieurs : *Prohibent regula* de 1240 et *Pio vestro collegio* de 1241. Dans ces conditions il faudrait que le traité ait été composé avant 1240<sup>2</sup>. Une première objection se présente tout de suite. Fra Salimbene a rencontré Hugues à Hyères en 1248, il s'est longuement entretenu avec lui et nous fait part dans sa chronique de ses opinions joachimites. Il nous donne aussi un

1. *La vie de sainte Douceline...*, publiée par l'abbé J.-H. Albanès, Marseille, 1879.

2. Pour une discussion plus détaillée de cet aspect se reporter au compte rendu du même livre par Jacques Paul à paraître dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*.

compte rendu du discours provocant qu'il prononça devant la curie et le pape Innocent IV à Lyon en 1245. Or, il ne nous parle jamais d'œuvres qu'aurait écrites le franciscain d'Hyères. Par ailleurs, si l'on ne connaît pas la date de naissance de ce dernier, on sait que sa sœur cadette vit le jour en 1214. A moins de le vieillir exagérément, on doit admettre qu'il avait environ trente ans en 1240. Avait-il, à cet âge, l'autorité nécessaire pour écrire un commentaire de la règle ? Cela nous paraît très peu probable. Une date postérieure à 1248 semble plus raisonnable. Son ami Jean de Parme, qui partageait ses idées, est alors ministre provincial. La première phrase de son *Expositio* nous semble intéressante à méditer, de ce point de vue : *Propositum regule iuxta sententias antiquorum (disputationibus, per quas ipsam iam evacuasse et quasi alterasse infamatur, omissis) me iuxta obedientiam iniunctam retexere propono ad hoc adstrictus.* (A. Sisto, *op. cit.*, p. 159). Il est clair qu'il entend revenir à l'observance primitive et qu'il veut ignorer tout ce qui est postérieur aux temps primitifs. Il est normal qu'il passe donc sous silence, comme il dit le faire, tous les aménagements pontificaux. D'autre part, il affirme travailler suivant un ordre reçu. Emanant de qui ? Sans doute d'un ministre général. Avant 1240, il ne pourrait s'agir que de frère Elie, ce qui est fort improbable. Pourquoi pas donc Jean de Parme ? Cela correspondrait bien à l'orientation donnée par ce dernier à son généralat.

Pour ce qui est des biographies d'Hugues et de Douceline, l'auteur se contente, dans la plupart des cas, de reproduire, en les amplifiant, les hypothèses que le chanoine Albanès avait émises dans son introduction à la vie de sainte Douceline. Ce sont en vérité de pures conjectures. Hugues fit-il ses études à Montpellier ? était-il vraiment à Hyères dès 1230 ? quand se rendit-il à Paris ? quand fut-il ministre provincial ? le fut-il vraiment ? (seul Salimbene le dit, la vie de Douceline n'en parle pas) à quelle date fut fondé le béguinage de Roubaud ? Il faut le dire : tout ceci est inconnu. Accumuler des hypothèses entraîne parfois à construire une chronologie imaginaire. En réalité, on sait peu de choses : Douceline est née en 1214, Salimbene a rencontré Hugues en Italie en 1242, en 1243 ce dernier signe comme témoin, avec son provincial Dominique, l'acte de réconciliation de la ville de Marseille avec son évêque, en 1245 il parle devant Innocent IV et la curie à Lyon, en 1248 et 1249 Salimbene le rencontre à Hyères, le 17 juillet 1254 il parle devant saint Louis au même endroit, il meurt entre cette date et 1257, et sa sœur le 1<sup>er</sup> septembre 1274. On peut penser que tout ceci est peu de choses. Mais deux voies restent ouvertes. D'abord, en cherchant dans les documents provençaux de l'époque, nous nous sommes convaincus qu'il était possible d'en savoir plus et nous espérons le montrer prochainement. D'autre part, il est des faits avérés sur lesquels on pourrait réfléchir davantage. Par exemple, nous savons par Salimbene qu'Hugues était ami avec Robert Grosseteste et Adam de Marsch. Quand on sait le rôle important joué par ces hommes dans l'ordre franciscain, on peut juger qu'il y a là une piste à suivre.

Compte tenu de tout cela, on peut recommander l'achat de ce livre à tous ceux qui désirent travailler sur les œuvres d'Hugues de Digne qui sont là commodément rassemblées.

Claude CAROZZI.

Walter L. WAKEFIELD, *Heresy, Crusade and Inquisition in Southern France, 1100-1250*, Londres, G. Allen and Unwin, 1974, in-8°, 288 pages, cartes.

Encore un livre sur les Cathares ! Destiné aux historiens et étudiants de langue anglaise, l'ouvrage du professeur W.L. Wakefield, déjà connu pour ses études sur l'hérésie au Moyen Age, est une analyse des résultats obtenus ces dernières années, dans un domaine où, malgré les scories, la recherche a été particulièrement féconde. La présentation, assez traditionnelle, et le dessein apparemment modeste de son auteur ne doivent pas cependant détourner l'historien français de cette synthèse dont la moindre des qualités n'est pas la brièveté (175 pages de texte). Un choix de textes, peu nombreux mais significatifs, une copieuse bibliographie et un index complètent le volume présenté à la manière anglo-saxonne, c'est-à-dire fort bien.

G. G.

Roger de BELSUNCE, *Les Belsunce, huit siècles d'histoire familiale*, Le Puy, éditions Jeanne-d'Arc, 1974, in-4°, 369 pages, 12 planches hors texte.

Il est rare que les généalogies familiales ne tombent pas dans la légende et le panégyrique. Le vicomte de Belsunce a heureusement évité ces écueils et l'histoire de sa famille qu'il vient d'éditer est précise et bien informée. Je crois, cependant, sans être spécialiste de l'histoire basque des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s., qu'il y aurait lieu de reprendre toute la partie relative aux origines de la famille, origine qui a, du reste, bien des chances de rester à jamais obscure. A partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'auteur a eu la chance de pouvoir puiser de nombreuses précisions dans les archives privées de sa famille, ce qui augmente l'intérêt de ce recueil.

G. G.

Daniel WILLIMAN, *Records of the papal right of spoil, 1316-1412*. Paris, éd. du C.N.R.S., 1974, in-4°, VIII-254 p., ronéotypé : *Institut de recherche et d'histoire des textes. Bibliographies. Colloques. Travaux préparatoires*.

Tous les médiévistes connaissent l'intérêt des documents relatifs au droit de dépouille exercé par la papauté à l'occasion du décès d'évêques ou d'abbés. On s'y est intéressé depuis longtemps, surtout pour les inventaires de bibliothèques qu'ils renfermaient<sup>1</sup>. Daniel Williman publie l'inventaire des documents relatifs à l'exercice de ce droit de 1316 à 1412, soit 1.149 cas (on n'a pas conservé chaque fois, il s'en faut de beaucoup, l'inventaire des biens du défunt). A cette liste classée par ordre alphabétique des prénoms s'ajoutent les annexes suivantes : table géographique et chronologique des dépouilles par entités politiques et par diocèses ; index des titres universitaires des personnes « dépouillées », de leur appartenance à des ordres religieux, de leurs charges à la cour pontificale, des commissaires chargés de l'exécution des droits ; graphique chronologique,

1. Cf. P. GUIDI, *Inventari di libri nelle serie dell' archivio vaticano (1287-1459)*, Cité du Vatican, 1948, in-8°, 84 pages (*Studi e testi*, 135), où la place des prélats du Sud-Est était déjà importante.

bibliographie<sup>2</sup>. Soixante-deux ecclésiastiques du comté de Provence (6,1 % des cas) et dix-huit du Comtat Venaissin (1,8 %) font l'objet d'une notice (le Languedoc est concerné 275 fois, soit 27,1 % des cas, pourcentage le plus élevé, mais l'auteur y a curieusement compris Gap, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Embrun, la province de Vienne — Grenoble, Valence-Die, Viviers — Gap et Embrun étant compris dans l'Empire avant 1349). Sans doute un classement limité aux seules provinces ecclésiastiques aurait-il été plus maniable et moins arbitraire.

G. G.

*Archivum augustinum, études d'histoire valdotaines, publiées par les soins des Archives régionales*, Aoste, Archives historiques régionales, t. I-VI, 1968-1973.

La revue *Archivum augustinum*, créée et dirigée par le professeur Lin Colliard, s'impose à la fois par sa présentation, son importance (trois cents à cinq cents pages annuelles, avec illustration abondante) et sa tenue scientifique : organe des jeunes *archives historiques régionales*, créées en 1954, la revue se propose de publier des inventaires d'archives, anciens ou modernes<sup>1</sup>, des articles d'érudition<sup>2</sup> et des sources narratives<sup>3</sup> et diplomatiques<sup>4</sup>, sans compter une chronique des archives et un bulletin bibliographique. En 1973, la revue s'est augmentée d'une collection annexe destinée à publier des textes, des inventaires et des études trop longs pour entrer dans le cadre d'une revue. Trois volumes de cette *Bibliothèque de l'Archivum augustinum* sont sortis des presses la même année : J.-C. PERRIN, *Inventaire des archives des Challant* (400 p.), J. REBUTON, *Études mairiennes* (500 p.), et O. ZANELLI, *Testaments des seigneurs de Challant* (1<sup>er</sup> vol. de l'édition d'une centaine de testaments de 1300 à 1796, 500 p.).

Bien que la Provence semble assez éloignée du Val d'Aoste, l'unité conférée par l'arc alpin à une grande partie du Sud-Est de la France et à l'Italie du Nord doit inciter les historiens provençaux à ne pas négliger cette revue. Elle peut aussi faire rêver les archivistes de ce versant des Alpes sur les moyens mis à la disposition de leur confrère valdotaïn.

Gérard GIORDANENGO.

2. Il ne paraît pas inutile de signaler quelques travaux récents sur les archives vaticanes : M. Giusti, *Studi sui registri di bolle papali*. Cité du Vatican, archives vaticanes, 1968, in-8°, XII - 180 pages (*Collectanea archivi vaticani*, 1). L. Pasztor, *Guida delle fonti per la Storia dell'America latina negli archivi della Santa Sede e negli archivi ecclesiastici d'Italia*. Cité du Vatican, archives vaticanes, 1970, in-8°, VI - 665 pages (*Collectanea archivi vaticani*, 2). Les notices sur les séries sont utiles quel que soit l'objet de la recherche. Léonard E. Boyle, *A survey of the vatican archives and of its medieval holdings*, Toronto, Pontifical institute of medieval studies, 1972, in-8°, 250 pages (excellente bibliographie qui dépasse le cadre médiéval). Et bien sûr pour le Sud-Est au moyen âge l'ouvrage de R.-H. Bautier et J. Sornay (voir *Provence historique*, t. XXIV, 1974, p. 501-503). Sur la bibliothèque vaticane : J. Bignami-Odier, *La Bibliothèque vaticane de Sixte IV à Pie XI, recherches sur l'histoire des collections de manuscrits*, Cité du Vatican, 1973, in-8°, XVIII - 477 pages (*Studi e testi*, 272).

1. J.-B. de TILLIER, *Inventaire des archives du Duché d'Aoste (1719)* (t. 1); *Titres féodaux de la maison de Vallaise* (t. 2); *Inventaire des documents relatifs à la vallée d'Aoste conservés aux Archives d'Etat de Turin* (t. 5).

2. Lin COLLIARD, *Studi e ricerche su san François de Salles* (t. 4, p. 289-431); *Proibiti di alcuni personaggi di casa Challant del secolo XVII* (t. 5), p. 21-41; F. FIORUCCI, *Affreschi minori tardogotici in Valle d'Aosta* (t. 6, p. 1-75 et 30 pl.); O. ZANELLI, *La communauté de Perloz et Lillianes un siècle de vie administrative, 1614-1713* (t. 6, p. 77-199).

3. Pierre du BOIS, *Chronique de la maison de Challant* (écrite en 1460), (t. 4, p. 1-136) et de nombreuses œuvres descriptives des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles.

4. T.3 consacré à l'édition, par O. ZANELLI des *Testaments et codicilles des seigneurs de Vallaise* (55 test. de 1300 à 1838); Ed. du *Repertorium instrumentorum* du prieuré de Saint-Jacques d'Aoste (registre de reconnaissances du XV<sup>e</sup> siècle).

Bernhard BLUMENKRANZ, en collaboration avec G. DAHAN et S. KERNER, *Auteurs juifs en France médiévale*, Toulouse, édit. Privat, 1975, collection « Franco-Judaïca », in-4°, XVI-252 pages.

La commission française des archives juives publiait en 1965 le premier cahier d'une revue ronéotypée, *Archives juives*. Au bout de dix ans, on en connaît le bilan : la place prise par ce périodique consacré aux études juives en France n'est plus à louer ; en témoignent les quatre-vingt-dix pages de l'*Index* qui vient de paraître.

C'est à M. B. Blumenkranz que revient le mérite de cette entreprise. Ses recherches sur le judaïsme médiéval en France sont bien connues et font autorité. Nous ne pouvons mieux rendre hommage à l'historien qu'en citant quelques-uns de ses beaux livres : *Juifs et Chrétiens dans le monde occidental, 430-1096*, La Haye-Paris, 1960 ; *Les auteurs chrétiens latins du Moyen Age sur les Juifs et le judaïsme*, La Haye-Paris, 1963 ; *Le Juif médiéval au miroir de l'art chrétien*, Paris, 1966.

M. Blumenkranz nous offre aujourd'hui le troisième tome de la collection « Franco-judaïca » publiée par la commission française des archives juives. Après l'*Histoire des Juifs en France* (1972), dont il rédigea la partie médiévale, après la précieuse *Bibliographie des Juifs en France* (1974) (cf. le compte rendu de R. Moulinas dans *Provence Historique*, t. XXIV, fasc. 98, oct.-déc. 1974, p. 523-524), dont le chercheur ne peut désormais se passer, l'ouvrage qui vient de paraître comble une lacune.

En effet, en France, on ne pouvait jusqu'à ce jour que déplorer l'absence quasi complète d'un tel outil de travail. Il y avait certes l'œuvre maîtresse d'Adolphe Neubauer et Ernest Renan, insérée dans l'*Histoire littéraire de la France* (*Les rabbins français du commencement du XIV<sup>e</sup> s.*, t. XXVII, Paris, 1877, p. 432-764 ; reprod. anastat. 1969 ; *Les écrivains juifs français du XIV<sup>e</sup> s.*, t. XXXI, Paris, 1893, p. 351-789 ; reprod. anastat. Westmead, Farnborough, 1969). A ceci, on pouvait ajouter la *Gallia judaïca* d'Heinrich Gross, dictionnaire de la France d'après les sources rabbiniques, paru à Paris en 1897 (reprod. anastat., Amsterdam, 1969).

Ainsi pour toute recherche sur le monde intellectuel et savant du Moyen Age juif, il fallait recourir à d'autres inventaires ; ceux par exemple de Steinschneider (M.), *Catalogus librorum hebraeorum in bibliotheca bodleiana*, Berlin, 1852-1860 ; et *Hebräische Übersetzungen des Mittelalters*, Berlin, 1893 ; ou enfin à ceux, plus nombreux, en hébreu.

A présent, grâce à M. Blumenkranz, nous disposons d'un instrument de travail qui recense toutes les impressions — depuis les incunables jusqu'aux publications de l'année en cours — des écrivains juifs en France médiévale. Y sont insérées aussi les œuvres d'auteurs venus des pays voisins, relatant des événements de France.

Ce recueil se limite rigoureusement au Moyen Age : par exemple, *Emek Habakha* ("La Vallée des Pleurs") du fameux chroniqueur juif Joseph Ha-Cohen n'y figure pas. Regrettons-le un peu, parce que cette œuvre est une source d'informations sur les communautés juives occidentales à un moment où elles se dégradaient ; en effet, la vie même de J. Ha-Cohen (1496-1576) (sa famille, originaire d'Espagne et réfugiée à Avignon où naquit Joseph, se transporta en Italie, à Gênes), véritablement scandée par le rythme des grandes expulsions des Juifs d'Espagne (1492), du Portugal (1496), de Provence (1501), de Gênes (1516), etc. est un inestimable témoignage — reflet d'une époque troublée qui marquait un tournant de l'historiographie juive.

Dans cet ensemble d'environ 4.000 impressions inventoriées, relevons les auteurs provençaux :

— P. 16, CALONYMOS BEN CALONYMOS D'ARLES :

- *Even Bohan* (= "Pierre de Touche"), éd. Jom Tov Gallus f. R. Perez, Naples, 1489 ; éd. (impr.) Cornelius Adelkind, Venise, 1546 ; Crémone, 1557, etc. Suivent 9 éditions (dont une trad. en yidich en 1705, une en allemand en 1878), la dernière en hébreu datant de 1956 par Jefim SCHIRMANN.

- *Megilat ha-hitnazlut ha-quatan* (= "Petite épître de l'excuse de C. ben Calonymos"), éd. Joseph SHATZMILLER, dans *Sefunot*, 10, 1965-66, p. 9-52 (hébr.).

— P. 32, ISAAC BEN ABRAHAM GORNI :

Poète vagabond, son appartenance hyéroise a été démontrée précisément par M. Blumenkranz en 1964 (*Revue internationale d'onomastique*, n° 4, p. 265-268).

- *Poèmes satiriques sur les villes de Provence*, éd. H. GROSS, *Monatsschrift für die Geschichte und Wissenschaft*, t. XXXI, 1882, p. 510-513 ; éd. part. par Jefim SCHIRMANN en hébr. (Jérusalem, 1956), et en français dans *Lettres romanes*, t. III, 1949, p. 178, 180, 182-184, 186, 188-194, 198-199.

Enfin, il est intéressant, comme le souligne M. Blumenkranz, dans son Introduction, de suivre à Constantinople en 1513 un Estroc (Astruc) de... Toulon, imprimeur :

— P. 156, *ha-shorashim* (= "Le livre des Racines"), Constantinople, 1513, impr. Samuel Rikonim et Estroc de Toulon, 1532.

Ce "Livre des Racines" est l'ouvrage bien connu de David Kimhi. On sait l'importance en Provence médiévale de cette célèbre famille des Kimhi — et des Tibbon de Marseille — qui, chassées d'Espagne en 1150 par les persécutions des Almohades, vont véhiculer dans le monde occidental les grandes œuvres de la science grecque, de la philosophie juive d'expression arabe, de la médecine arabe, et ceci grâce à leurs vertus linguistiques.

Il serait superflu au niveau de ce compte rendu de relever le nombre de pages où paraissent les multiples œuvres ou traductions de David Kimhi, de Samuel ibn Tibbon et des autres membres illustres de leurs familles. Par ailleurs il faudrait citer Isaac ben Abba Mari de Marseille (p. 32), Jacob ben David, Provençal de Marseille (p. 40), etc. La liste serait longue. Que l'on sache que l'index des auteurs (p. 181), des titres et des matières (p. 225), et la table des Planches elle-même (qui compte parmi d'autres l'illustration d'une imprimerie hébraïque à Avignon, 1444) permettront d'évaluer la contribution capitale des auteurs juifs provençaux ou vivant en Provence, ce foyer d'intenses vie et effervescence intellectuelles juives au Moyen Age.

Il nous est agréable de remercier ici le professeur Bernhard Blumenkranz qui vient de nous doter d'un ouvrage de base d'une incontestable valeur concernant un domaine de l'histoire juive où nous manquions d'un guide sûr disposant d'une information à jour.

Danièle IANCU-AGOU.

Madame de SEVIGNE, *Correspondance*, texte établi, présenté et annoté par Roger Duchêne, t. II, Paris, Gallimard, 1974, 1.609 pages.

Nous avons rendu compte dans le fascicule 92 de *Provence historique* (avril-juin 1973, p. 293-4) du tome I de la *Correspondance de M<sup>me</sup> de Sévigné* publiée par Roger Duchêne dans la "Bibliothèque de la Pléiade". Voici le second. Nous ne reviendrons pas sur les qualités scientifiques de cette édition : rigueur de l'établissement du texte et des datations, habileté des restitutions, précision et abondance des notes, indispensables pour l'intelligence d'un texte où fourmillent les allusions et les sous-entendus.

En 1.609 pages, dont 1.070 de texte, ce volume nous livre 406 lettres, qui vont du 5 juillet 1675 au 4 septembre 1680. Durant cet espace d'un peu plus de cinq ans, la comtesse de Grignan, à qui sont adressées les trois quarts des lettres (299), a été séparée trois fois de sa mère, mais son absence a totalisé plus de trois ans. C'est ce qui explique la forte densité des lettres pendant cette période.



Les lettres constituent-elles un monologue, comme ont pu le prétendre certains sévignistes ? Le texte ne permet pas de l'affirmer, au contraire. « Ce sont des conversations que vos lettres, je vous parle et vous me répondez » (p. 39). On sent la marquise dans la constante attente du courrier venant de Provence, elle compte les jours qu'il a mis pour lui parvenir (9 à 10 jours quand elle réside aux Rochers). Ses retards lui causent du chagrin, par exemple les 27 octobre (p. 142), 10 novembre (p. 154), 20 novembre 1675 (p. 168)... ; ils semblent le plus souvent d'origine climatique : le brutal automne méditerranéen (tel le 1<sup>er</sup> nov. 1679, p. 723 sq.). Cette "correspondance" seule console la mère d'une séparation subie et jamais acceptée : « J'ai regret à tous mes jours qui s'en vont et qui m'entraînent sans que j'aie le temps d'être avec vous » (p. 157). Sa douleur, quand elle doit voyager, c'est « de ne recevoir plus si réglément (ses) lettres » (p. 94).

Pourtant, les relations ne sont pas sans nuages, surtout lorsque les deux femmes se retrouvent. Malgré la pudeur de la marquise, on devine que de véritables "scènes" ont parfois eu lieu (lettre 642, mai 1678, p. 607), la lettre alors devient le moyen d'expression plus libre, qui permet d'éviter l'affrontement.

Bon chien chasse de race. M<sup>me</sup> de Grignan se montre elle-même, au témoignage de sa mère qui s'y connaît, une excellente épistolière : « Je voudrais mettre tout ce que vous m'écrivez de M. de Turenne dans une oraison funèbre. Vraiment votre lettre est d'une énergie et d'une beauté extraordinaire » (p. 53). Et ce fut un don précoce, dès l'âge de 10 ans, Françoise-Marguerite « ... avait déjà du bon style... » (p. 112). Elle aime écrire. Lorsqu'elle est malade, on doit l'en empêcher de force (le 24 janv. 1680, p. 807, par ex.) et les supplications de M<sup>me</sup> de Sévigné en ce sens sont fréquentes, quoiqu'elle conseille aussi à sa fille d'écrire à tel ou tel correspondant qui pourrait en tirer joie ou consolation : Retz, dans sa retraite, ou le cardinal de Bouillon, après la mort de Turenne.

Ce qui caractérise cette correspondance, quel qu'en soit l'art, c'est son apparente spontanéité, aussi n'est-il pas aisé d'indiquer les traits dominants à travers la chronologie. L'événement reste le maître et l'on relèvera dans une même missive des allusions à des affaires publiques, voire d'intérêt historique, comme à des petits faits quotidiens : « Mon fils a eu un accès de fièvre. » Le tout du coq à l'âne.

Certains thèmes, certains personnages privilégiés, reviennent à plusieurs reprises, ainsi le cardinal de Retz, le grand ami, dont on parle dès la première lettre du volume (5 juillet 1675, p. 3) et qui a pris sa "retraite" le 18 juin précédent, réapparaîtra régulièrement, à travers des nouvelles de sa santé, de ses états d'âme, de ses correspondances avec Rome, jusqu'à sa mort, le 24 août 1679 (lettre 683, p. 669). De même, la mort de Turenne (lettre 406 du 31 juillet 1675), qui est à la fois un événement historique, un argument de réflexion morale et un sujet de conversation mondaine, remplira une bonne partie des lettres tout le mois d'août et au-delà (le 4 sept. 1675 : « On assurait hier que l'Empereur avait fait faire un service à M. de Turenne », p. 92) et la marquise plaint sa fille et son gendre « de n'avoir personne à qui parler de cette grande nouvelle » (p. 28).

Beaucoup de ces épisodes historiques nous sont bien connus, ne serait-ce qu'à travers nos morceaux choisis scolaires : révolte de la Bretagne (1675 : p. 109, 116, 146 et s.) ; disgrâce de Pomponne (22 nov. 1679, p. 739), le procès de la Brinvilliers (avril-juillet 1676, p. 278-342), l'affaire des poisons, depuis le départ de la comtesse de Soissons (24 janv. 1680, p. 811) jusqu'à l'annonce que M<sup>me</sup> Voisin a été brûlée la veille (23 févr., p. 845-7). Mais à côté de ces pages célèbres, que de lettres charmantes et familières ! En outre, le commerce entre les deux femmes n'est pas fait que de petites ou grandes nouvelles, de ragots ou de bons mots, il prend parfois une dimension "culturelle" : échanges de titres d'ouvrages, d'impressions de lecture, de joie lorsque les jugements concordent, etc. Et puis, à travers les informations proposées, nous rencontrons toutes sortes de renseignements sur la vie au XVII<sup>e</sup> siècle et pas seulement dans le milieu aristocratique. Par exemple, M<sup>me</sup> de Sévigné raffole de la bourrée à Vichy dans laquelle des « femmes fort jolies » montrent « une oreille plus juste que (M<sup>me</sup> de Grignan), une légèreté... une disposition »... (p. 302, 313). Sur leur programme de cette année, les agrégatifs d'histoire auraient pu trouver un exemplaire raisonnement sur le choix d'une nourrice (p. 19), le comportement de son mari lorsqu'elle contracte la syphilis de son nourrisson (p. 65), la possibilité d'en changer alors que le bébé, Pauline, a déjà un an (p. 159) à une époque où l'on ne sevrerait qu'à 22 ou 23 mois. Ils auraient constaté les solidarités du lignage en voyant Bussy solliciter la procuration de sa cousine M<sup>me</sup> de Sévigné, son aînée, pour le mariage de sa propre fille (lettre 432, p. 113) et le futur mari croire devoir le faire de son côté (p. 121) et être loué de son honnêteté (p. 123).

Au fil des pages, on peut encore discerner le portrait de notre province telle qu'elle était perçue de « Paris » : Provence, « pays où le cerveau dessèche fort aisément » (p. 12), où « tout est extrême : vos chaleurs, vos serains, vos bises, vos pluies hors de saison, vos tonnerres en automne, il n'y a rien de doux ni de tempéré » (p. 724)... Tellement extrême qu'on aboutit à des paradoxes climatiques : « Nous avons chaud... il n'y a plus qu'en Provence qu'on ait froid » (24 juillet 1675, p. 14).

L'utilisation pratique possible de la *Correspondance* ne diminue en rien le plaisir qu'on goûte à cette lecture. Encore faut-il être ni mauvais élève, ni amateur paresseux. Jean Cordelier, dans la conclusion de sa *M<sup>me</sup> de Sévigné par elle-même*, écrit : « Relire Sévigné, c'est la relire intégralement, car seule la somme des lettres parvenues jusqu'à nous constitue une œuvre. » La belle édition de Roger Duchêne donne envie de suivre ce bon conseil.

Marcel BERNOS.

*Le rôle de Lyon dans les échanges artistiques. Bibliographie critique des sources imprimées de l'histoire de l'art à Lyon (1500-1815)*, premier cahier de l'équipe associée au C.N.R.S. de l'Institut d'histoire de l'Art de l'Université de Lyon II, Lyon, 1974, in-4°, 68 pages, multigraphié.

De Symphorien Champier à Millin, soixante-dix-huit auteurs qui ont décrit ou signalé les monuments de Lyon du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle se succèdent dans l'ordre chronologique. Les données bibliographiques précises sont accompagnées

de quatre notices : *l'auteur, l'ouvrage, les sources* (le plagiat est presque de rigueur), *l'intérêt* (vu surtout au point de vue artistique et archéologique). Il est inutile d'insister longuement sur l'intérêt d'un tel inventaire, touchant aussi la Provence puisque bon nombre de ces ouvrages concernent la France entière ou sont des récits de voyage en Italie, dont Lyon était le passage obligé et la Provence le fréquent prélude. Un répertoire semblable pour la Provence serait du plus haut intérêt, tant pour l'histoire de l'art que pour l'histoire générale.

Malgré la mise en garde de Lévy-Strauss, il n'est pas interdit de s'abandonner au plaisir de lire ces vieux auteurs. Raseurs ou pétillants d'esprit, le temps donne souvent un côté paradoxal à leur jugement : « La ville d'Aix n'a rien de remarquable, pas un monument, pas un édifice. Elle est assez bien bâtie, mais d'une tristesse affreuse : on se sauve tant qu'on peut à Marseille » (Du Paty, président du Parlement de Bordeaux, *Lettres sur l'Italie, 1785*). Qui l'eût cru ?

G. G.

Guy TURBET-DELOF, *La presse périodique française et l'Afrique barbaresque au XVII<sup>e</sup> siècle (1611-1715)*, Genève, Droz, 1973, 190 pages.

Nous avons déjà dit, dans une autre revue<sup>1</sup>, tout le bien que nous pensions de la thèse principale de M. Turbet-Delof, *L'Afrique barbaresque dans la littérature française aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, parue chez le même éditeur.

C'est un complément à cette thèse, concernant la presse périodique, que l'auteur nous offre aujourd'hui. Pour ce faire, il a dépouillé successivement le *Mercure de France*, le *Gazette de France*, le *Journal des savants*, le *Mercur galant*, le *Journal de Trévoux*, auxquels ont été ajoutés trois recueils parus en Hollande : les *Nouvelles de la République des lettres*, de Pierre Bayle, et la *Bibliothèque Universelle et Historique*, puis *Bibliothèque choisie* de Jean Leclerc.

L'ouvrage se présente comme une sorte de répertoire et non comme une étude. Chaque périodique est traité séparément et constitue une section de l'ouvrage. Celle-ci comporte un avant-propos qui la situe et précise les rubriques du dépouillement.

Puisque ce livre se veut un instrument de travail de type répertoire, on est en droit d'en espérer une certaine rigueur technique. Il n'en est malheureusement rien car l'auteur ne s'en tient pas à son plan initial. D'où une certaine confusion.

1. *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, t. XVII, 1974, p.

Ainsi, les renseignements fournis par *le Mercure de France* sont ordonnés de la façon suivante : contre-course [course chrétienne]; faits divers; maurophilie-maurophobie; nouvelles de Barbarie; renégats.

La moisson, dans *la Gazette de France*, est beaucoup plus riche : célébrités, commerce; complexités-complicités; courses barbaresques; course et contre-course chrétienne; curiosités; diplomatie; esclavage; faits divers; France et Barbarie; Juifs; Levant; lois et mœurs; mythes; nègres; nouvelles politiques de la Barbarie; ordre de Malte; présides; renégats.

Si tout le monde voit les avantages de pareille présentation, on en discerne également les inconvénients, dont le principal est le fractionnement de la documentation par périodique. Sans parler de la non-concordance des rubriques : Les informations regroupées sous le titre Maurophilie-Maurophobie, pour *le Mercure de France*, sont à rechercher dans différents endroits, dont Lois et Mœurs, en ce qui concerne *la Gazette de France*.

Les renégats forment un chapitre autonome dans le dépouillement du *Mercure de France*. Une erreur de titre courant semble le placer sous la rubrique *Présides* dans celui de *la Gazette de France*.

Mais le lecteur risque d'être plus désarçonné lorsqu'il aborde *le Mercure galant* (section VI). Le classement par rubrique disparaît au bénéfice d'un dépouillement chronologique, qui se retrouve dans les sections V (*Journal de Trevoux*) et VI (*Recueils littéraires de Hollande*).

Il aurait été facile de pallier cet inconvénient par un index analytique des sujets. Or, on ne nous offre qu'un index des personnes.

Bref, on peut reprocher à cet ouvrage une présentation un peu déconcertante, ce qui semble d'ailleurs être la coquetterie de l'auteur.

Cela dit, nous ne pouvons que féliciter M. Turbet-Delof pour son travail considérable, qui fournit à l'historien, comme il le suggère lui-même dans sa préface, un nouvel instrument précieux. Ces informations tricentennaires ont l'attrait de la nouveauté. Elles permettront de préciser certaines chronologies, de rectifier certains jugements; non seulement en ce qui touche les relations entre la France et les puissances barbaresques, mais également l'histoire intérieure de ces dernières.

Par ses travaux, M. Turbet-Delof peut se flatter d'avoir déjà bien servi l'histoire de l'Afrique du nord. Mieux que ceux qui ont cru que de nouvelles synthèses, accommodées au goût du jour, feraient plus avancer la connaissance du passé que la recherche des sources ou les études de détail sérieuses.

P. BOYER.

Jean-Paul GAEL, *Huissiers et sergents de Provence sous l'ancien Régime*, préface de Victor Gaudo, Nice, 1972, ronéotypé, 209 pages.

En dépit de son titre très général, cet ouvrage est essentiellement illustré par des exemples portant sur le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. La documentation utilisée confirme cette orientation<sup>1</sup>. L'ouvrage ne comporte aucun plan : l'auteur étudie successivement, en douze développements inégaux, différents aspects historiques ayant retenu son attention.

Après avoir mis l'accent sur l'antiquité des fonctions d'huissier et de sergent, nécessairement liées à la constitution des premiers tribunaux (I, Introduction, p. 1-4), l'auteur aborde (II, Généralités, p. 4-27) un « bref historique de l'organisation de la justice sous l'Ancien Régime » et la « distinction entre huissiers et sergents ». A l'origine, les sergents avaient essentiellement pour mission de signifier les ajournements et d'exécuter les ordres de justice ; quant aux huissiers, ils étaient plus spécialement chargés du service de l'audience. On appliqua par la suite le titre d'huissier aux officiers exerçant leur ministère auprès des cours souveraines et des juridictions principales, abandonnant le titre de sergent aux agents d'exécution des juridictions inférieures ; cette distinction prévalut nettement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Suit un rappel de quelques notions élémentaires du droit des offices appliqué aux huissiers, « officiers à clientèle », et de la distinction, toujours actuelle, entre le titre et la finance. Le titre, c'est le droit d'exercer la fonction ; sa concession est strictement régaliennne à partir du XVI<sup>e</sup> siècle ; officiers cédants et résignataires étant soumis sur ce point aux mêmes règles que la plupart des titulaires d'offices créés à l'époque moderne. La finance, c'est la créance acquise sur le Roi par l'officier cédant ; elle est dans le commerce et se matérialise dans le contrat de vente ou *traite* qui stipule le prix de cession de l'office. Tout candidat à un office d'huissier ou de sergent devait en principe remplir trois conditions : âge, compétence, moralité ; selon les juridictions, l'âge de réception variait entre vingt et vingt-cinq ans ; les impétrants devaient savoir lire et écrire ; cette règle de compétence, posée dès le début du XV<sup>e</sup> siècle, n'était pas, nous le verrons, respectée. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, des conditions de moralité furent posées ; elles ressortaient, à l'époque moderne, de l'enquête ordonnée par un magistrat du parquet, sur « les bonnes vie, mœurs et religion catholique, apostolique et romaine » du candidat ; une fois connus les résultats de l'enquête, les candidats étaient reçus, c'est-à-dire investis de leurs fonctions par la cour devant qui ils s'engageaient par serment à exercer loyalement leur office ; la pratique de ce serment semble en Provence fort ancienne ;

1. Fonds départementaux : Parlement (dont les registres, — et ce fait est paradoxal — ne sont jamais cités en note sous leur cote actuelle), Cour des comptes, Sénéchaussées de Castellane, Grasse, Draguignan et Forcalquier, Judicature de Barcelonnette. Archives municipales d'Aix, Auriol et Cassis. L'auteur enfin a consulté une collection d'exploits du XVIII<sup>e</sup> siècle appartenant à M<sup>e</sup> J. Lippmann, huissier de justice à Nice.

les huissiers et sergents en place étaient tenus de le renouveler chaque année. Précisons sur ce point qu'il est inexact d'affirmer que l'entrée en fonction des huissiers était subordonnée à l'obtention des seules provisions (p. 16); c'est la réception par le tribunal qui déterminait, comme pour les autres auxiliaires de justice, le droit d'exercer l'office; cette méconnaissance du droit fait commettre à l'auteur une erreur manifeste d'interprétation : il affirme, en effet (p. 17), qu'en Provence au XVII<sup>e</sup> siècle, « huissiers et sergents n'attendaient pas de recevoir les lettres de provision pour commencer à exercer ». L'auteur cite à cet effet une ordonnance du lieutenant général de Castellane de mars 1661, défendant aux huissiers et sergents « de ne faire aucune fonction ni exercice de leurs charges sans avoir la lettre de provision de Sa Majesté reçue par lui »; il est bien évident que ce n'est point l'obtention des lettres de provision qui est ici en cause, mais leur enregistrement et vérification par les magistrats du siège de sénéchaussée de Castellane; c'est cet enregistrement qui était lié à la réception du nouvel huissier par le tribunal dans le ressort duquel il avait vocation d'exploiter. Un certain nombre d'incompatibilités étaient liées aux fonctions d'huissiers et de sergents : ils devaient être « purs lays » et ne pouvaient passer certains contrats (ferme des amendes) et exercer certaines charges ou activités (greffier des geôles, archers de maréchaussée, cabaretiers...); huissiers et sergents étaient en principe depuis 1535 astreints à résidence, obligation peu respectée en Provence. Leurs privilèges enfin étaient, à peu de choses près, les mêmes que ceux des huissiers des autres généralités : titulature spécifique, franc-salé, exemption du droit de chapelle pour leurs fils reçus au barreau, et, à partir de 1751, hérédité de leur offices; leur seul privilège dérogatoire consistant, depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle, à « vendre leur blé où bon leur semblera, sans qu'ils soient contraints de le porter au marché ».

Abordant ensuite ce qu'il appelle « les fonctions protocolaires » (III, p. 28-71), l'auteur envisage successivement le rôle du premier huissier du parlement, les audiences et les querelles de préséance. Le premier huissier, *princeps apparitorum*, n'avait aucune vocation à la signification des actes, il était en quelque sorte le maître des cérémonies du parlement; J.-P. Gael dégage ses privilèges, droits et prétentions d'un mémoire rédigé en 1728 par Antoine Bellon, premier huissier du parlement d'Aix. Ce mémoire est essentiellement fondé sur le principe, rejeté par Louis XV en 1766, de l'unicité de tous les parlements de France : par voie de conséquence tous les officiers de même niveau ne font qu'un seul corps et, partant, les privilèges nobiliaires des premiers huissiers des parlements de Paris, Dijon et Grenoble, doivent être étendus au premier huissier du parlement d'Aix; cette argumentation était destinée à faire reconnaître à l'office exercé par Bellon une capacité anoblissante que d'aucuns lui contestaient. J.-P. Gael n'hésite pas à affirmer qu'une telle prétention était excessive et que « le premier huissier du parlement de Provence n'a jamais eu la noblesse à raison de sa charge » (p. 29). Une telle affirmation mériterait plus de nuances; les jugements

de réformation de noblesse n'infirmait point les prétentions de Beilon<sup>2</sup>. L'auteur consacre ensuite de longs développements au costume du premier huissier, à son rôle protocolaire et à ses privilèges (conduite du premier président et des présidents à mortier, privilège d'« appeler les étiquettes », c'est-à-dire les causes, publication de la mort du souverain, lecture des lettres de pardon, droit de *commitimus*, exemption de toutes sortes...). Les audiences du parlement sont ensuite minutieusement décrites ; le rôle des *huissiers audienciers* est clairement défini par opposition aux *huissiers à verge* ou *sergents bâtonniers* : les premiers faisaient la police des audiences en vertu d'une commission spéciale de la cour ; les seconds, conformément à l'ordonnance de Moulins, portaient des verges ou bâtons dont ils touchaient les personnes auxquelles ils avaient à faire un exploit de justice. De nombreux développements sont ensuite consacrés aux fonctions des huissiers du parlement : à l'intérieur même du palais ils devaient faire régner l'ordre, c'était là sans conteste une de leurs plus importantes attributions ; le service était en permanence assuré par sept d'entre eux ; groupés en communauté, ils élaient chaque année deux syndics pour représenter leurs corps (VIII, communautés d'huissiers, p. 170-174). Tous les huissiers, sans exception, étaient assujettis au contrôle du parquet, qui les surveillait avec grand soin (VII, discipline p. 161-169) ; et l'auteur démontre avec de nombreux exemples qu'une telle surveillance n'était pas superflue, les huissiers en général faisant preuve d'une insubordination assez remarquable. De moindres développements sont consacrés aux audiences de la Cour des comptes et des sénéchaussées ; l'auteur constate essentiellement l'indiscipline des huissiers et rapporte de multiples décisions destinées à les ramener à l'ordre. Quant aux querelles de préséance et aux rivalités entre les deux cours souveraines aixoises, elles se répercutaient avec la même acuité et violence au niveau des huissiers ; au sein même du parlement, la querelle fut constante entre huissiers et procureurs ; au terme d'une lutte mémorable, ces derniers obtiendront définitivement la préséance en 1663 ; en 1684 un véritable drame éclata à Aix : le premier huissier du parlement avait réussi subrepticement à précéder les consuls lors de l'adoration de la croix, le jour du vendredi saint..., le différend fut porté devant le conseil du Roi. Toutes ces querelles intéressant l'histoire des mentalités sont remarquablement analysées, non sans humour, par l'auteur

Le problème posé par les exploits et ajournements est abordé dans un quatrième développement (p. 71-102). Après un bref historique destiné à poser un certain nombre de définitions (mannition, bannition, semonce, ajournement...), illustrées par différents exemples, l'auteur aborde la question des exploits ; c'est l'ordonnance de Villers-Coteret de 1539 qui la première prescrivit, dans son

2. Cf. notamment arch. dép. B.-du-Rh., C 2211, f<sup>o</sup> 299-316. Voir aussi Robert de Briançon, *L'état et le nobiliaire de la Provence*, Paris, 1693, (t. II, p. 293) pour qui l'office de premier huissier était une « charge fort honorable » au XVI<sup>e</sup> siècle.

article 22, de rédiger les exploits<sup>3</sup>. L'auteur prouve qu'en Provence la pratique était plus ancienne, et est à même de citer un exemple de 1535. Cette obligation de l'écrit liée, nous l'avons vu, à la capacité des sergents et huissiers, sera souvent réitérée : un arrêt de règlement, rendu le 18 avril 1739 par le parlement de Provence, interdira aux « huissiers illettrés de faire des exploits ». L'auteur envisage ensuite différentes questions de technique juridique : formalités préalables à l'ajournement, formalités entourant la rédaction de l'exploit, sa datation, son coût, sa signification ; problèmes posés par la copie des pièces, réponse du défendeur et contrôle des actes.

Les voies d'exécution (V, p. 103-155) constituent un des aspects les plus originaux de la procédure provençale à l'époque moderne ; rappelant les travaux de Roger Aubenas, l'auteur introduit son étude par une histoire des voies d'exécution en Provence avant le XV<sup>e</sup> siècle (saisie privée, procédé de garnissaires, *ostagium* et saisie immobilière marseillaise, excommunication pour dettes) ; il analyse ensuite le fonctionnement de la chambre rigoureuse, institution spécifiquement aixoise, et définit les lettres de répit et la *cessio bonorum*, mesures favorables accordées aux débiteurs par le droit provençal. A l'époque moderne, la voie d'exécution la plus communément appliquée en Provence est la saisie-exécution soit sur les meubles, soit sur les immeubles. La saisie mobilière n'était permise que si la créance était certaine et liquide ; elle devait être précédée d'un commandement de payer et ne pouvait être faite qu'en vertu d'un titre exécutoire. En Provence, avec la création du Parlement en 1501, il fut désormais possible d'obtenir dans des délais raisonnables un jugement définitif mettant un terme à la multiplication des appels. Le procès-verbal de saisie mobilière, exploit extraordinaire, devait contenir non seulement les mêmes mentions que celles imposées aux huissiers et sergents pour la rédaction des exploits ordinaires, mais, en outre, l'élection du domicile du saisissant dans la ville où la saisie-exécution était faite, l'heure de l'exécution et l'assistance de deux *recors*<sup>4</sup> ; l'auteur décrit ensuite la saisie proprement dite (inventaire détaillé du mobilier garnissant les lieux) et précise l'évolution en Provence depuis le XIII<sup>e</sup> siècle de la nature des meubles saisissables ; un délai de huit jours était laissé au débiteur pour désintéresser ses créanciers ou du moins s'accorder avec eux ; passé ce délai, l'huissier devait procéder, « au plus prochain marché public » et « au plus offrant enchérisseur », à la vente du mobilier. Si ces règles étaient à l'époque moderne généralement appliquées dans tout le royaume, il en allait différemment en matière de saisie

3. Isambert, Decrusy, Armet, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XII, 1828, p. 605, "Que de toutes commissions et ajournemens, seront tenus les sergens, laisser la copie avec l'exploit aux ajournés, ou à leurs gens et serviteurs, et les attacher à la porte de leurs domiciles, encore qu'ils ne fussent point demandés, et en faire mention par l'exploit, et ce, aux dépens des demandeurs et poursuivans, et sauf à les recouvrer en la fin de cause".

4. Les *recors* étaient des officiers subalternes de justice qui accompagnaient les huissiers pour leur servir de témoins et leur prêter main-forte dans l'exercice de leurs fonctions.



immobilière : en ce domaine le droit provençal bénéficiait d'une procédure originale, la *collocation*, permettant d'adjuger l'immeuble du débiteur à son créancier pour le montant des sommes à lui dues, estimation préalablement faite par des estimateurs jurés ; l'édit des criées de 1551 n'avait pas été enregistré par le parlement d'Aix et les jurisconsultes provençaux estimaient unanimement que la procédure provençale, moins onéreuse pour les débiteurs, devait bénéficier d'une large application. L'auteur retrace ensuite brièvement l'évolution des autres voies d'exécution (exécution par corps et saisie-gagerie) et analyse sommairement le devenir à l'époque moderne des mesures favorables aux débiteurs (*cessio bonorum* et lettres de répit ; ces dernières progressivement et insensiblement supplantées au XVIII<sup>e</sup> siècle par trois institutions : contrat d'atermoiement, arrêt de surséance et sauf-conduit). Vient ensuite une analyse historique des sanctions accompagnant la rébellion à justice ; l'auteur propose une multitude d'exemples démontrant amplement que l'exercice d'un office d'huissier était toujours périlleux au XVIII<sup>e</sup> siècle.

En dehors de leurs fonctions consistant à provoquer l'exécution des décisions civiles et criminelles, les huissiers et sergents, en leur qualité d'auxiliaires de justice, étaient encore au XVII<sup>e</sup> siècle tenus d'exercer certaines charges dont ils parvinrent à se libérer au XVIII<sup>e</sup> siècle (VI, Fonctions accessoires, p. 156-160) ; c'est ainsi que les huissiers du parlement devaient assister aux exécutions capitales et suppléer le geôlier des prisons en cas d'absence de ce dernier ; c'est ainsi encore que les huissiers de Forcalquier exerçaient l'office de bourreau et supportaient, de leurs deniers, les frais de transport des prisonniers de la sénéschaussée de Forcalquier aux prisons royaux d'Aix.

La multiplication des offices de judicature, toujours répercutée au bas de l'échelle judiciaire par la création de nouveaux offices d'huissiers et de sergents, les résistances qu'une telle politique suscita en Provence sont soulignées par l'auteur qui leur consacre un bref développement (IX, Crues d'offices, p. 175-183).

Parler du « rôle des huissiers et sergents dans l'œuvre d'unification du royaume » (X, p. 184-191) ne laisse de surprendre ; ce rôle en effet ne put être qu'incident. Dans la mesure où les magistrats représentèrent au cours des siècles des organes de combat contre la féodalité, dans la mesure où leurs agents d'exécution, huissiers et sergents, étaient respectés, et éventuellement vengés, ces derniers participèrent à l'œuvre d'unité.

Pour conclure son ouvrage, J.-P. Gael tente de répondre à la question suivante (XI, p. 192-196) : « Quelle était la situation des huissiers et sergents dans la société extrêmement hiérarchisée de l'ancien régime ? » L'auteur rappelle à ce propos, et fort justement, le fossé profond séparant aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles les magistrats de ceux qu'on appellera plus tard les officiers ministériels ; il n'est cependant pas possible de le suivre lorsqu'il propose une stratification par trop simplifiée de la société provençale : en haut se trouverait la noblesse de robe

dont les parlementaires représentent le parangon, puis la bourgeoisie dans laquelle figure la « classe moyenne judiciaire », et notamment les huissiers urbains, enfin les couches inférieures du Tiers Etat où se recrutent les sergents ruraux. La stratification sociale de l'ancienne Provence est sans nul doute plus complexe, ses clivages juridiques méritent infiniment plus de nuances.

Cet ouvrage n'en constitue pas moins une remarquable contribution à l'histoire institutionnelle et juridique des anciens pays de droit écrit. Cette catégorie spécifique d'officiers que représentent, de nos jours encore, les huissiers s'éclaire de façon plus sensible à la lumière d'un passé lointain que M. Gael a su ressusciter avec infiniment de compétence.

François-Paul BLANC.

R. MOULINAS, *L'imprimerie, la librairie et la presse à Avignon au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Presses universitaires de Grenoble, 1974, 441 pages.

Rendre compte d'une réalisation de cette nature, issue d'un patient et méthodique effort de recherche universitaire pourrait apparaître de quelque présomption quand l'on n'est pas soi-même spécialement informé de l'histoire des problèmes et moyens attachés à la diffusion de l'information et de la culture.

Mais, oser l'entreprise, ce n'était pas seulement accéder à l'amicale instance des jeunes et dynamiques Presses universitaires grenobloises, c'était aussi répondre à la nécessité que nous éprouvons tous périodiquement de combattre, par une opportune incursion dans le territoire du voisin, la relative sclérose spirituelle que risquerait d'engendrer un séjour trop exclusif dans le secteur obligatoirement circonscrit de son activité propre. D'ailleurs, tout chercheur, quelle que soit son orientation personnelle, reprendra ici très vite contact, au moins marginalement, avec certaines de ses préoccupations familiaires. A l'instar de toute approche historique soucieuse de profondeur, le travail de R. Moulinas, dans une interprétation à la fois scrupuleuse et dynamique de sa documentation spécifique, aboutit très vite à l'élargissement des horizons initiaux, qu'il s'agisse des thèmes abordés et de l'aire géographique plus ou moins directement évoquée.

Les références ne manquent pas aux données majeures de l'histoire économique et financière du royaume et surtout, et ici nous atteignons à l'ossature même de l'entreprise, celle-ci s'intègre profondément à ce qui demeure au XVIII<sup>e</sup> siècle le trait original de la structure politique avignonnaise et comtadine. D'autre part, situés à l'origine dans le cadre local ou régional, les problèmes posés se haussent d'emblée à l'échelle du royaume, voire au niveau des rapports politiques internationaux<sup>1</sup>.

1. On lira avec grand intérêt la présentation que nous donne l'auteur de la première partie de son travail dans *l'Information historique* de janvier-février 1973, n° 1.

On ne peut que renvoyer le lecteur à la présentation intégrale et systématisée que M. Moulinas nous donne de sa documentation. Nous signalerons seulement le rôle dans son information de départ des archives départementales de Vaucluse (corporations et minutes notariales), tandis que les archives de la chambre syndicale des libraires de Paris, du Ministère des Affaires Etrangères et du Vatican, etc., lui ont fourni les possibilités d'approfondir et d'élargir sa recherche initiale.

La première partie de l'ouvrage se consacre exclusivement à l'imprimerie et à la librairie en Avignon. C'était là une activité de tradition déjà lointaine, associée, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, à la présence de la cour pontificale; cependant demeurée, début XVIII<sup>e</sup> siècle, de niveau médiocre à la fois dans le volume et la qualité des affaires brassées, situation volontiers paradoxale face à l'importance fonctionnelle d'Avignon, tant au plan politico-juridique qu'ecclésiastique et universitaire.

Cet état de choses devait, toutefois, se modifier très vite puisque la ville des Papes s'affirme, au milieu du siècle, un des principaux centres français, voire européen, de la fabrication du livre. Marseille et Aix, et même Lyon et Nîmes ne font que pâle figure devant « l'éclat avignonnais » concentrant une large part des commandes. R. Moulinas procède à l'analyse minutieuse des facteurs explicatifs d'une aussi indiscutable promotion, et c'est un des chapitres les plus significatifs, dont nous ne pouvons retenir ici que les lignes de force.

Avignon, de civilisation toute française, en contact matériel et spirituel étroit avec le royaume, s'est trouvée, à l'époque, en situation de jouir pleinement des avantages potentiels que pouvait comporter, du point de vue qui nous préoccupe ici, son statut d'enclave politique et, particulièrement, pontificale. Alors que la profession d'imprimeur-libraire se trouvait placée au royaume sous la sévérité croissante, aux effets souvent malthusiens, du régime corporatif, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup>, elle était devenue en Avignon, au moins sur le plan pratique, absolument libre. Dans les décennies 1750 et 1760 un essai, à l'initiative du vice-légit, de la soumettre désormais à une structure de type français échouait, le conseil de ville estimant qu'il y avait là une atteinte insupportable à la liberté du commerce et aux privilèges urbains. Ce libéralisme de fait a joué, estime l'auteur « en faveur de la prospérité avignonnaise du livre, en attirant tous ceux qui cherchaient à éluder la rigueur des règlements de la librairie française ». Quant à la police même de l'imprimerie, visant au contrôle des thèmes abordés, sans doute était-elle, au niveau théorique, plus pointilleuse qu'en France, mais s'était installée, dans ce domaine également, une grande liberté de fait. Le vice-légit s'efforce bien, milieu du siècle, de mettre sur pied une réglementation draconienne, mais qui restera largement inappliquée. La Cité des papes imprimait volontiers — sans doute pas plus qu'ailleurs, à l'inverse de ce qu'on a parfois prétendu — des ouvrages obscènes ou hérétiques. Les Pouvoirs n'intervenaient guère de façon efficace qu'au cas où des difficultés sérieuses, par exemple à l'occasion d'une production ouvertement pro-jésuite, risquaient de surgir avec le royaume.

Qu'il s'agisse de la mollesse des structures corporatives ou du laxisme de fait des autorités de censure, une telle situation s'expliquerait largement selon R. Moulinas, par la faiblesse gouvernementale de la cité, dotée d'un régime politique tricéphale où, entre le pouvoir civil (vice-légat) et les autorités religieuses (inquisiteur général et archevêque) s'accusaient de très sensibles divergences, tandis que le conseil de ville considérait obstinément le laisser-faire comme le plus efficace support d'une prospérité croissante.

L'imprimerie-librairie avignonnaise se trouvait encore servie par les conditions socio-économiques locales. La main-d'œuvre y était à bien meilleur marché qu'au royaume : coût de la vie moins touché par les incidences fiscales, abondance des salariés libérés par le recul de la manufacture de soie, sortis de milieux populaires particulièrement humbles et privés de toute protection corporative.

Outre ces circonstances internes, issues plus ou moins directement de sa spécificité politique, l'imprimerie avignonnaise tirait le meilleur parti de l'intégration de la Cité à l'espace économique français. La qualité de regnicoles reconrue à ses habitants « leur permit longtemps de trafiquer librement avec les provinces voisines, sans payer d'autres taxes ni d'autres droits de douane que ceux qu'on demandait aux véritables sujets du roi ».

R. Moulinas consacre à ces problèmes de très fortes pages et le lecteur s'imaginera bien aisément la situation difficile de l'imprimerie française de province, soumise par ailleurs à l'exclusivisme croissant des privilèges parisiens. Précarité encore aggravée par la nature particulière d'une certaine forme de travail issue en proportion croissante des presses avignonnaises. Sans doute, la contrefaçon n'était-elle pas ignorée, et il s'en faut, au royaume, mais elle y était réprimée par une législation sévère, inconnue en Avignon, et où les protestations des professionnels français se heurtaient à une catégorique fin de non-recevoir. Avignon, par l'heureuse connivence des facteurs politiques et de la conjoncture économique s'affirme ainsi, milieu XVIII<sup>e</sup>, « un repaire de contrefacteurs impudents... qui est en train de réduire au chômage toutes les presses du Sud-Est et du Sud de la France ». Les autorités françaises se montrèrent d'ailleurs longtemps très indulgentes, et nombre de libraires du royaume y trouvaient leur compte, intéressés personnellement à la diffusion de ces éditions frauduleuses grâce aux gros rabais consentis par leurs collègues avignonnais. Qu'il s'agisse de la contrefaçon ou d'une activité plus conforme aux bonnes règles, Avignon avait fait naître le désert au voisinage en matière d'imprimerie et les ouvrages sortis de ses ateliers se répandaient, bien sûr, au-delà du Midi français, dans les pays du voisinage méditerranéen, mais également vers les Allemagnes et jusqu'en Hollande.

R. Moulinas d'étudier alors les voies et moyens de cette diffusion. Le rôle de la foire de Beaucaire s'y est révélé considérable. Quant au colportage, se chargeant d'une bonne part de la contrefaçon et agent discret d'une révolution culturelle silencieuse, il contribuait largement à la diffusion du livre dans les campagnes méridionales,

Mais qu'imprimait-on effectivement en Avignon ? Après une analyse critique très serrée de son information, s'appuyant particulièrement sur des inventaires de fonds de librairie, l'auteur met en évidence la réalité très profitable, par le jeu des compensations, d'un double marché : à l'échelle locale et régionale s'écoulent surtout des ouvrages traditionnels (livres de piété, abécédaires, catéchismes, etc...) pour une clientèle qui grossit avec les progrès de l'alphabétisation. Quant au marché national et international « celui de la mode et de l'innovation », il atteint un public cultivé qui demande ouvrages de littérature, de science et d'art.

Si les dimensions des ateliers d'Avignon demeurent modestes, notamment par rapport à la taille des presses parisiennes, l'importance des tirages, bien supérieurs à la moyenne, exigeait d'assez lourds investissements obtenus par association, commandite ou emprunts ; et la prospérité de l'imprimerie avignonnaise procurait aisance de crédit.

Elle attirait aussi dans la cité des papes, désireux de s'établir, nombre de « homines novi », d'origine sociale modeste, venus de France, voire de l'étranger. « L'imprimerie n'y était pas une chasse gardée, réservée aux familles du lieu, bien nanties, mais une carrière largement ouverte aux audacieux ». Et ce sont les nouveaux-venus qui ont la hardiesse de prospecter de nouveaux marchés, c'est souvent chez ceux-là que se réalisent, encore que sur ce point elles restent d'un niveau relativement modeste, les plus belles fortunes familiales, disséminées de très près par l'auteur à partir des minutes notariales. Citons seulement les Delorme descendus de leurs montagnes en 1709 et les Giroud — la plus brillante réussite — venus s'installer en Avignon en 1709.

Mais quand on aborde la décennie 1760, la confortable prospérité de l'imprimerie avignonnaise touche à sa fin. L'annexion de 1768-1775 lui porte un premier coup, déjà sensible. Sous le régime français la contrefaçon devenait une entreprise clandestine et périlleuse, tandis que la librairie, à l'instar de l'étranger, était frappée, à la sortie, d'un impôt très lourd. Le retour du gouvernement pontifical apparut comme le signal d'une résurgence des temps heureux. Mais bientôt la réorganisation de la librairie française, basée sur les arrêtés du Conseil du 30 août 1777, portait un coup définitif à l'essor d'Avignon.

On limitait sensiblement, au profit de la librairie de province, les exorbitants privilèges parisiens. En contrepartie, il était entendu que la contrefaçon serait durement réprimée et que les règles fixées pour l'entrée des livres étrangers seraient désormais littéralement appliquées. « La librairie provinciale française, satisfaite de pouvoir débiter désormais des ouvrages de grandes diffusion, était beaucoup moins portée à acheter en Avignon des éditions pirates... Les Avignonnais se retrouvaient avec des magasins bourrés de livres dont la plupart étaient des contrefaçons... »

Dès 1778, certaines entreprises sont en faillite, une partie de la main-d'œuvre quitte la ville ou retourne vers le travail de la soie où l'embauche a repris.

Avignon tente de sauver ce qui peut l'être en réclamant son assimilation au régime français. Mais la convention de 1785 est loin de leur accorder les compensations espérées : réduction draconienne à terme du nombre des imprimeurs — la contrefaçon considérée comme un délit sera punie selon la législation française. Le stock des livres contrefaits ne peut se débiter qu'à l'étranger, après estampillage. « Avignon ne peut plus tirer avantage de son appartenance aux Etats du Pape et redevient un simple centre régional dont le catalogue des productions s'appauvrit en même temps que son aire d'influence commerciale se rétrécit » !

La seconde partie de l'ouvrage traite de la presse en Avignon au XVIII<sup>e</sup>. Il y aura eu similitude de destin entre l'imprimerie et le grand journal avignonnais que deviendra, pour quelques décennies, le "Courrier", seul rival effectif de la "Gazette de France" et des grands journaux d'information européens.

Mais il est nécessaire en l'occurrence, de faire référence à une périodisation très précise, l'année 1733 constituant la charnière essentielle. Jusqu'en 1733, il s'agit essentiellement de la contrefaçon, possible à volonté dans le régime politique d'Avignon, des journaux en provenance de l'extérieur. Et d'abord, évidemment, de la "Gazette de France" (le lecteur profane en la matière, apprendra beaucoup sur le statut légal de la presse française au XVIII<sup>e</sup>). Une étude technique minutieuse des collections du musée Calvet a conduit R. Moulinas à estimer que l'activité de contrefaçon, très probable depuis fin 1687, est indiscutable depuis 1701.

On comprendra qu'une étape importante ait été franchie, avec, à destination du Comtat, mais aussi du royaume, la contrefaçon, vers 1714-1715, par Charles Giroud de la gazette d'Amsterdam. Activité bénéfique qui se prolonge jusqu'en 1750, à quelle date la gazette hollandaise contrefaite est interdite en France, le Parisien David ayant obtenu privilège royal. Mais, depuis pas mal d'années déjà, Giroud publiait une feuille originale, le "Courrier d'Avignon".

Son premier numéro est daté, en effet, du 2 janvier 1733. Jusque-là la presse proprement avignonnaise n'était guère représentée, nous dit l'auteur, que par la parution épisodique des "Nouvelles de l'ordre de la Boisson", « organe facétieux d'une société bachique ».

La création du "Courrier" permettra au lecteur de faire amplement connaissance avec le « Th. Renaudot » d'Avignon, F. Morenas, aventurier d'une moralité très libre et souvent suspecte, mais qui révélera un sens très aigu des affaires.

On ne peut ici qu'évoquer très brièvement quelques-uns des traits majeurs de l'histoire, chargée de péripéties, du "Courrier d'Avignon". Fondé par Morenas, « voulant suppléer à son peu de fortune par les talents dont il a plu au ciel de le douer », le "Courrier" n'est plus une simple copie des journaux français ou étrangers, ce qui n'eût pas été possible au royaume. En dépit de bien des difficultés, il est définitivement lancé financièrement grâce à l'association, à vrai dire assez précaire, de Morenas-Giroud et, sur le plan proprement journalistique, par les guerres de succession de Pologne, puis d'Autriche, suivies de près par le public.

L'occupation française de 1768 provoque sa disparition. C'est un coup très dur pour Morénas. Mais le roi n'étant pas foncièrement hostile à une gazette étrangère concurrente de la presse française et hollandaise, Morenas fait paraître le "Courrier de... Monaco" dont le premier numéro sort le 8 février 1769. Morénas meurt à Monaco le 3 novembre 1774 alors qu'il s'apprêtait à rentrer dans Avignon replacé sous l'autorité du Saint-Siège. Le "Courrier" se réinstalle dans la cité des papes, en situation forte, concédé en privilège exclusif au français. Le Blanc, protégé de Conti et du ministre Vergennes qui reçoit également le droit d'imprimer la gazette de France et la gazette de Hollande. Très rapidement, le "Courrier d'Avignon" retrouve une large audience, encore une fois servi par les péripéties de la grande politique internationale, c'est-à-dire en l'occurrence, la révolution américaine.

Le "Courrier" s'avère une affaire sûre, si bien que la succession de Le Blanc — décédé en 1782 — est âprement disputée. La veuve obtient enfin de conserver le bail, Sabin Tournal, d'origine grenobloise en devenant le gestionnaire responsable... Mais, au-delà de 1784, le tirage baisse. La signature de la paix avec l'Angleterre en paraît l'explication majeure. Le "Courrier" allait d'ailleurs perdre bientôt ses avantages spécifiques, alors que tout contrôle réel de la presse disparaît pratiquement en France depuis l'annonce de la réunion des Etats-généraux. Partout surgissent, en Avignon même, des feuilles d'information nouvelles... Le "Courrier" destiné aux sujets du roi ne trouvant pas leur aliment dans la gazette de France, tombait désormais au rôle d'un journal provincial et local. Sa carrière n'est cependant pas terminée. Sabin Tournal le transforme en tribune au service des « patriotes » avignonnais. Mais c'est désormais une autre histoire.

« L'atmosphère d'intrigues permanentes et de querelles autour du privilège du "Courrier" témoigne de son succès et ne s'explique que par des conditions d'exploitation spécialement rentables ».

C'est sur ce dernier point que R. Moulinas va maintenant très heureusement, insister, nous fournissant de précieux renseignements sur les problèmes matériels de « l'entreprise de presse » au XVIII<sup>e</sup>, essentiellement basée sur la vente à l'abonnement. L'auteur reconstitue et explique le rythme de tirage du "Courrier" de sa fondation à 1789, procédant, au préalable, à une critique très sûre et très fine de sa documentation, particulièrement suivie au-delà de 1775 grâce aux procès ayant surgi entre Le Blanc et son imprimeur. Nous y renvoyons le lecteur. Indiquons seulement, qu'à travers bien des fluctuations, le "Courrier" paraît être passé par le maximum de 6.200 abonnés au temps de la guerre d'Amérique, alors que, sauf la gazette, un journal de l'époque parvenait péniblement au millier. Il était donc devenu un très grand organe d'informations et une excellente entreprise financière. C'est grâce à lui que s'est construite, pour une large part, la fortune des Giroud. Son aire de diffusion était devenue nationale, voire internationale, provoquant à l'occasion des interventions diplomatiques contre la divulgation de nouvelles jugées compromettantes. Voltaire y exigeait une rectification. La grosse masse de ses abonnés était cependant très logiquement concentrée dans les provinces méridionales du royaume.

De même que par le chiffre de son tirage, du fait de la place de plus en plus considérable prise par les nouvelles politiques et d'information générale, aux dépens de considérations d'ordre strictement littéraire ou savant, le "Courrier" était désormais à placer au même plan que les gazettes de Hollande ou d'Italie. On n'y trouverait, précise R. Moulinas, que très peu de chose sur Avignon et le Comtat. Ce n'était en aucune façon une chronique locale. Une bonne part de son information était tirée des périodiques français et étrangers.

Cependant, Avignon était remarquablement placé pour recevoir des nouvelles de partout, et particulièrement des pays méditerranéens. Le "Courrier" avait-il totale liberté de les exploiter? Quelques incidents prouveraient que la surveillance pontificale n'était pas purement symbolique et il fallait surtout, c'eût été un arrêt de mort, ne pas être interdit en France. Le rédacteur du "Courrier" devait se montrer particulièrement prudent quand la politique du roi et celle du pape s'affirmaient en opposition, sur le problème des jésuites entre autres. Sans la tolérance et même la bienveillance de Versailles, il n'y avait pas d'avenir possible pour le "Courrier" qui, en fait, se trouvait placé, comme dit excellemment R. Moulinas, sous un régime de « liberté surveillée ». La chance d'avoir obtenu, pour sa diffusion au royaume, l'accord très bénéfique de la direction générale des postes ajoutait encore à sa dépendance.

Après sa réapparition de 1775, le "Courrier" apparaît presque comme une feuille officielle française. Il conservait cependant davantage d'autonomie que la Gazette. Le pouvoir, estime notre auteur, n'ose proclamer la liberté de presse, mais il ne peut s'opposer ouvertement à l'exigence d'une information plus complète, et laisse pénétrer facilement dans le royaume des feuilles « étrangères ». L'origine avignonnaise du "Courrier" ne serait qu'un camouflage évitant au gouvernement français de prendre la responsabilité de certaines informations. R. Moulinas nous donne ici de très fortes pages, très éclairantes sur le comportement du pouvoir politique facile à une opinion plus instruite, avide d'information complète, aux dernières années de l'Ancien Régime.

Nous voudrions, pour terminer ce compte rendu déjà trop long — mais richesse oblige — suggérer quelques réflexions et exprimer un regret. Il est bien probable à notre avis, mais il faudrait étayer solidement l'hypothèse, que l'essor de l'imprimerie avignonnaise et, dans une synchronisation approximative, celui du "Courrier", s'affirmerait hautement solidaire, de l'heureuse conjoncture de longue durée au plan de l'économie qui se précise dès la décennie 1730, s'exalte au-delà de 1760, pour ne se ternir qu'aux toutes dernières années précédant la Révolution. Si la prospérité des entreprises d'Avignon a provoqué aisance de crédit, celle-ci eut-elle été possible à l'origine dans un contexte économique d'orientation inversée? Cette ambiance d'optimisme et de confiance n'a-t-elle pas permis aux imprimeurs libraires d'exploiter à fond la spécificité politique de la cité des papes qui demeure, bien entendu, la donnée initiale et majeure?



Nous nous permettrons enfin d'exprimer quelques regrets quant à la présentation interne de l'ouvrage. Il nous semble, notamment quant à la diffusion de la contrefaçon avignonnaise, qu'un essai cartographique eut été utile. Davantage encore, certaines précisions quantitatives, en dépit d'une relative insuffisance sérielle dénoncée par l'auteur, n'auraient-elles pu donner lieu à une construction graphique permettant d'obtenir de la réalité une vision plus concrète et plus immédiate ? Il nous semble enfin que la division intérieure très poussée de chaque chapitre si elle répond à une louable intention de clarification, aboutit cependant à une fragmentation excessive.

Mais ce ne sont là que de toutes petites réserves. L'amateur du passé local et régional sérieusement traité, l'historien des idées et de leurs moyens de diffusion, et le passionné d'histoire générale liront avec le maximum de plaisir et de profit l'ouvrage de R. Moulinas.

G. GANGNEUX,  
Grenoble.

Michel VOVELLE, *L'irrésistible ascension de Joseph Sec, bourgeois d'Aix*, Edisud, 1975, 95 p.

Quand, quittant la place de l'Université, la cathédrale Saint-Sauveur, l'ancienne faculté de droit, on monte vers l'hôpital d'Aix, on rencontre un monument bizarre, un des rares monuments de l'époque révolutionnaire, — osons le dire — un monument unique. Pour l'observateur pressé, et même pour le plus attentif, c'est un rébus, ou plutôt c'était un rébus jusqu'à l'admirable étude de Michel Vovelle. Admirable ? Un gros mot, mais nous le maintenons. C'est que l'auteur ne montre pas seulement des qualités de détective historique ; il dégage une analyse convaincante de la montée bourgeoise ; il jette un jour nouveau sur la psychologie des lumières, sur une maçonnerie qui, malgré le progrès de ces dernières années, n'est pas toujours, et pour cause, parfaitement connue. Non que le témoignage du monument Sec vaille, on s'en doute, celui de Mozart en cette *Flûte Enchantée* que le Festival a fait entendre, tout près, à tant d'auditeurs qui, il suffit de recueillir leurs réflexions, n'y comprennent goutte, mais il faut se garder de s'en tenir à ce que Baudelaire appelait les Phares, car l'histoire serait réduite à quelques noms qui reviendraient toujours comme des figurants de théâtre en ces évocations. Si l'apport de Michel Vovelle est si riche, c'est qu'il ne s'en est pas tenu sagement à une piste. Il les a toutes suivies. Il le dit fort bien : « Comme il arrive souvent en ces cas, la recherche nous a entraîné au-delà du but initial ». Ont été menés avec la même patiente l'étude archéologique, la recherche notariale, le dépouillement des registres de confréries de 1765 à 1790, sans parler de rapprochements suggestifs et inattendus avec d'autres lieux et avec d'autres temps. L'histoire est somme, ou elle n'a pas d'intérêt.

Mais, objectera-t-on, si Joseph Sec est au confluent des cultures, la foi chrétienne pas entièrement rejetée, la philosophie des lumières au moins vulgarisée, n'est-il pas un original, un cas particulier, quelque peu aberrant, qui ne reste que par cette volonté de perpétuer moins son passage qu'un message qui le résume et le dépasse ? Le rapprochant du curé de Sainte-Anne de la Réunion aux fresques naïves ou du facteur Cheval que le cinéma a révélé, Michel Vovelle prend la défense de ces inspirés dont les schémas psychologiques sont empruntés, assimilateurs, vulgarisateurs, non créateurs, qui sont des esprits de synthèse, nous allions écrire de bric-à-brac, et qui cependant ont, de par leur audace, une manière de génie. Faire « récupérer » par l'histoire ces « inspirés dont l'expression marginale, voire pathologique semble défier toute exploitation de ce genre, et qui n'ont à ce jour suscité qu'une curiosité bien éloignée d'un projet historique, est-il si paradoxal qu'il paraît ? » C'est retrouver le propos d'Alain qui parle quelque part « d'une sorte d'histoire des prophètes qui est peut-être l'histoire ».

Voici cependant que notre compte rendu risque de paraître aussi hermétique que le monument qu'il traite et que nous épaississons les ombres là où Michel Vovelle apporte clarté. Venons-en aux faits. Joseph Sec, né en 1715 au bourg de Cadenet, meurt en l'an II en laissant une fortune confortable : plus de 115.000 livres, 17 maisons et immeubles à Aix. Né dans la paysannerie moyenne, c'est à l'origine un de ces artisans provençaux qui dépassent (on le verra plus tard avec Agricola Perdiguiet mais qui, lui, ne sera jamais un élu de la fortune) l'horizon de leur métier. Un menuisier donc, comme sera plus tard Perdiguiet, qui s'enrichit par son métier, mais aussi par le commerce des bois et par des spéculations foncières intelligentes, car il n'achète pas au cœur de la cité, mais dans les faubourgs, hors de la porte Notre-Dame. Homme d'affaires avisé et par nécessité urbaniste, encore que, note Michel Vovelle, le faubourg Notre-Dame ne soit ni le quartier Mazarine, dû à l'archevêque frère du cardinal et qui fut entre parenthèses une spéculation financière peu heureuse, ni Arc-et-Senans. Mais le sens des affaires ne le prend pas tout entier. Sec est aussi mécène. Si la porte Notre-Dame est reconstruite, c'est grâce à lui, donateur anonyme. Son monument est le couronnement de sa philanthropie.

Mais ce monument étranger, qui l'a décoré ? Qui a sculpté bas-reliefs et statues ? Il se peut que, « hobby » de vieillard, Joseph Sec ait mis lui-même la main à quelques bas-reliefs. Mais les grandes statues ? On hésite entre Chastel, son voisin, et Chardigny, sculpteur officiel de la Révolution, dont Joseph Sec partage les principes, et qui a vécu à Aix de 1784 à 1794. En vérité, malgré des remplois de commodité, l'inspiration de Joseph Sec l'emporte ; elle donne son unité à l'œuvre ; c'est son univers mental que le monument apologique transcrit fidèlement.

Les thèmes retenus sont la primauté de la loi, la supériorité de la liberté (d'où l'opposition de l'Europe et de l'Afrique, terre d'esclavage), la valeur du travail (le bas-relief de Jésus dans l'atelier de Joseph qui évoque aussi bien la propre histoire de Joseph Sec, menuisier aixois). Thèmes humanitaires, révolu-

tionnaires, anticléricaux parfois. Ainsi, selon une évolution avec laquelle les travaux de Maurice Agulhon nous ont familiarisés, l'ancien pénitent gris a été gagné aux idées nouvelles. Est-ce à dire que l'on puisse affirmer avec certitude qu'il a été franc-maçon ? Il ne figure pas au registre des loges, mais les connaissons-nous toutes et tous leurs adhérents ? Peut-être Joseph Sec a-t-il été l'écho d'un petit cercle mystique : ce n'est pas davantage prouvé. A-t-il simplement reproduit l'idéologie du compagnonnage ? Il emploie des compagnons qui ne viennent pas d'un recrutement local. En outre, l'image de Joseph charpentier est rare dans les églises provençales ; elle vient d'une autre filière. Concluons sur l'« impression » fondée de Michel Vovelle : « à notre avis, Joseph Sec a été compagnon, et sans doute compagnon du devoir, mais il est probable aussi qu'il a été maçon. »

On comprend dès lors que ce monument étrange, on aurait dit jadis baroque dans le sens de composite, ait laissé les érudits déconcertés. Ils ont parfois flairé la vérité, ils ont « brûlé » comme les enfants qui approchent de l'objet qu'on a caché. Par cet exemple particulier qui rend à la biographie, pourvu qu'elle soit respectueuse de l'individualité et rattachée au milieu social, politique, religieux, moral, sa valeur irremplaçable, Michel Vovelle nous conduit avec un air de connivence à la rencontre du christianisme et de la philosophie, du monde du travail et du monde des notables, du milieu aixois et du souffle mystique qui le pénètre. Du beau travail qui restitue au monument Sec sa valeur non pas esthétique, mais, ce qui compte peut-être davantage pour l'historien, humaine.

Pierre GUIRAL

Aimé COIFFARD, *La vente des biens nationaux dans le district de Grasse (1790-1815)*, Paris, 1973, in-8°, 226 pages (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française).

Nul n'ignore que la vente des biens nationaux, débordant largement la période révolutionnaire, constitue un phénomène dont l'étude est essentielle pour faire progresser notre connaissance de la propriété foncière de la France du XIX<sup>e</sup> siècle. Aussi ne peut-on que se féliciter de voir les travaux se multiplier peu à peu et tendre à recouvrir l'ensemble du pays et, en l'occurrence, il faut savoir gré à M. Coiffard de nous donner une étude très fouillée pour l'arrondissement de Grasse. L'ouvrage se présente selon un plan classique : à la présentation du district et de la propriété séquestrée, succède celle des ventes illustrées de nombreux graphiques et tableaux conformes aux instructions de la Commission d'Histoire Economique et Sociale de la Révolution française et articulée autour de la législation, la coupure de l'an IV, avec la fin du régime des assignats, étant naturellement le pivot d'une telle étude. Suit l'examen des résultats financiers et des conséquences sociales, précédant les documents eux-mêmes qui constituent

plus de la moitié de l'ouvrage. Un tel ensemble, d'une clarté et d'une cohérence irréprochables n'appelle guère de critiques, quelques regrets tout au plus ; celui d'une conclusion générale qui aurait permis une transition moins abrupte entre le texte et les documents, celui qu'excite l'absence d'une bibliographie autre que strictement régionale ou, du moins, de comparaisons plus fréquentes avec d'autres régions ; enfin, un regret doublé d'un souhait, celui de voir l'auteur poursuivre son étude plus loin dans le XIX<sup>e</sup> siècle (à cet égard, 1825 avec la loi du « Milliard des émigrés » dont il est fait mention p. 72 semblerait une coupure plus logique que 1815) et l'étendre au district voisin de Saint-Paul.

La méthode mise en œuvre par M. Coiffard pour l'exploitation de ces documents, il faut l'avouer, souvent fort ingrats, est excellente ; il a su en tirer le maximum d'enseignements tout en n'en dissimulant point les lacunes et ne s'est pas borné à nous fournir de simples listes de chiffres ; au contraire, il s'est attaché à mettre en valeur l'élément « qualitatif » tout aussi important, dévoilant les ressorts véritables des opérations au-delà du juridisme des formules, l'attitude des autorités locales et des populations (celle des Cannois face à la mise en vente de Saint-Cassien est exemplaire).

Ainsi se dégagent les caractéristiques de la région de Grasse, composée de vastes étendues de terres « gastes » avec quelques fonds productifs dispersés, une propriété divisée et de faible étendue (200 ha maximum pour la noblesse), un clergé peu aisé, ne possédant dans la plupart des communes que 1 à 2 % de la superficie totale du sol. De ce fait les ventes n'ont concerné qu'une faible part du territoire : 5 % dans l'ensemble, souvent moins de 1 % (avec un maximum de 37 % à Sallagriffon). Les conséquences sociales sont difficiles à apprécier avec précision (pour un tiers des ventes seulement, il est possible de déterminer la profession de l'acquéreur et la nature exacte du bien vendu). Il semble cependant que ces opérations aient surtout profité à la bourgeoisie commerçante de Grasse qui s'est approprié les meilleurs lots (25 % des acquéreurs, 75 % du montant global des ventes et seulement 6 % du total des biens vendus) ; face aux bourgeois, les ménagers constituent un groupe numériquement supérieur mais réalisant des achats de valeur bien inférieure.

En résumé, clarté et commodité d'utilisation caractérisent ce travail et l'on ne peut que souhaiter voir se multiplier de telles études, notamment pour les Bouches-du-Rhône où le reclassement de la série Q des archives départementales devrait leur fournir les sources abondantes qu'elles exigent.

P. MARQUION, *Mœurs et coutumes de jadis dans un village du Comtat* (s.l.n.d.), non-paginé (114 pages), ronéoté.

En tête de cet « opuscule », l'auteur indique qu'il rassemble plusieurs articles parus dans le *Bulletin des amis d'Orange* de 1970 à 1974. Il se défend « d'aucune prétention historique, ni même documentaire, encore moins littéraire » ; mais cette modestie est assurément excessive, car l'intérêt documentaire de ces pages est incontestable. Consacrées au village de Caderousse, elles évoquent avec précision et assurément avec exactitude la vie des populations rurales du Comtat au début de ce siècle ; si on ne trouve ici ni les événements de la grande histoire ni des personnages ayant joué un rôle historique, on y verra (ce qui est sans doute plus important aux yeux des historiens d'aujourd'hui) quel était le milieu physique et humain, l'habitat, l'alimentation, les travaux de la terre, les commerces et les métiers, les fêtes et les distractions, le comportement et la mentalité des hommes, des femmes, des enfants, aux divers âges de leur vie, constamment confrontés aux réalités actuelles. Le dernier chapitre sur la langue n'est pas le moins intéressant, en indiquant ce qui subsiste et ce qui a disparu de l'usage du provençal et en analysant les motifs de l'évolution. L'auteur, qui s'était fait connaître par des recherches érudites sur l'itinéraire d'Hannibal à travers la Gaule (notre revue a publié une partie de ce travail en 1968, les *Cahiers d'histoire de Lyon* en ont publié une autre partie en 1972), aura bien mérité de la science historique en écrivant ses souvenirs d'enfance, qui mériteraient seulement une présentation moins austère et une diffusion plus importante.

Jean-Rémy PALANQUE.

*Honoré Daumier und die ungelösten Probleme der bürgerlichen Gesellschaft*, Berlin, Neue Gesellschaft für bildende Kunst, mai-juin 1974, 224 pages ill. (catalogue de l'exposition de Berlin-Est).

Cet ouvrage, reflet de l'exposition Daumier de Berlin, et qui se présente comme une série d'études indépendantes, constitue une très originale approche de l'œuvre de Daumier. Dès l'abord, il se signale par la qualité remarquable de son illustration consacrée presque exclusivement à l'œuvre du caricaturiste analysée de divers points de vue par chaque auteur. Dès les premières lignes de l'introduction le lecteur est averti : tous tendent à illustrer une véritable thèse, c'est au niveau de l'action politique que Daumier est d'emblée situé<sup>1</sup>. Or, il nous semble que les nombreux développements historiques, témoins du constant désir de replacer l'artiste au sein de son époque — en la débordant souvent fort largement, appellent certaines réserves ; certes, il n'est plus à démontrer que le XIX<sup>e</sup> siècle a vu l'ascension, puis la domination de la bour-

1. On pourra consulter également l'ouvrage d'André ROSSEL, *Honoré Daumier prend parti. Œuvres politiques et sociales*, éd. de la Courteille, 1972.

geoisie, mais il n'est également plus à démontrer que l'analyse marxiste, dans ce qu'elle a de rigide, demeure insuffisante pour rendre compte de la réalité sociale d'une époque dont la complexité défie l'analyse systématique. D'ailleurs, le titre de l'exposition en est bien l'aveu, qui reconnaît que les problèmes posés par la société bourgeoise demeurent entiers.

Mais au-delà de ces développements historiques, les germanistes auront le plaisir de découvrir de pénétrantes études appliquées à l'œuvre d'art proprement dite (à cet égard, on peut regretter que l'œuvre peinte de Daumier soit bien sacrifiée, mais cela tient à l'option « politique » de l'exposition<sup>2</sup>). Nous retiendrons particulièrement l'article de M. Klaus Herding, l'auteur d'un récent ouvrage consacré à Pierre Puget<sup>3</sup>, qui analyse avec une sûre finesse la critique du bourgeois aux champs dans l'œuvre de Daumier et, par le commentaire très précis de plusieurs lithographies, met en lumière la manière dont le caricaturiste centre son image sur les personnages qu'il privilégie aux dépens du paysage. Cette originalité qui, dès ses premières œuvres, distingue Daumier parmi ses contemporains est dégagée par l'étude de Karl Riha intitulée *Karikatur und Physiognomik* ; elle peut conduire à l'incompréhension, c'est ce que montre l'article consacré aux allegories féminines et particulièrement à la représentation de la République.

On appréciera enfin l'étude des conditions matérielles de la presse au XIX<sup>e</sup> siècle et de la technique de la lithographie, la biographie sous forme de tableau chronologique, la bibliographie ainsi que les textes cités dont le plus pénétrant demeure bien celui de Baudelaire qui montre à l'évidence que le génie de l'artiste ne saurait se laisser enfermer dans un quelconque système et affirme : « pour l'apprécier dignement, il faut l'analyser au point de vue de l'artiste et au point de vue moral ». Cependant, telle qu'elle est, cette publication constitue une importante contribution à notre connaissance de Daumier et de son œuvre replacés dans leur époque.

Françoise HILDESHEIMER.

2. Pour ne citer que des publications récentes, cette lacune est comblée par un ouvrage édité en Italie : G. MANDEL, *L'œuvre peint complet de Daumier*, éd. Rizzoli, 1972, ainsi que par le volume consacré à Daumier par les éditions Skira (étude biographique et critique de Claude Roy), Genève, 1971.

3. Klaus HERDING, *Pierre Puget, das bildnische Werk*, Berlin, [1970].

Léo A. LOUBERE, *Radicalism in mediterranean France, its rise and decline, 1848-1914*, Albany, State University of New York Press, 1974, 258 pages.

Il est toujours intéressant d'examiner comment les chercheurs étrangers étudient l'histoire régionale française. M. Léo Loubère, professeur à l'Université de l'Etat de New York, à Buffalo, à qui l'on devait déjà une communication sur "Vin et politique en Languedoc de 1848 à 1914" dans le cadre des actes du colloque de Montpellier de juin 1973, nous livre aujourd'hui les résultats de ses travaux sur le radicalisme dans la France méditerranéenne au cours de la même période. Il a volontairement mis l'accent sur les caractères spécifiquement régionaux des changements sociaux et politiques, quelle que soit, par ailleurs, l'importance du contexte national. Cette région est délimitée par les départements du littoral méditerranéen, des Pyrénées-Orientales au Var, à l'exclusion des Alpes-Maritimes et de la Corse, et l'auteur a tenu à pousser son étude jusqu'au niveau des arrondissements et des cantons, parfois même des communes. Il a consulté, pour cela, les dépôts d'archives départementales, essentiellement, avec un contrôle, dans certains cas, aux archives nationales, la presse, les publications récentes et a pris contact avec plusieurs chercheurs français à Paris comme dans le Midi.

Son propos est de montrer comment cette dernière région est passée, à partir de 1848, d'une domination légitimiste et orléaniste au radicalisme, puis, au début du XX<sup>e</sup> siècle, comment ce dernier courant tend, à son tour, à reculer devant le socialisme, S.F.I.O. ou indépendant. Et cela à partir de quatre critères d'approche : l'histoire, la sociologie électorale, l'analyse quantitative et la géographie humaine, sans négliger pour autant la part des individus. Sa définition du radicalisme rejoint celle de Jacques Kayser : une extrême-gauche non socialiste, dans la mesure où elle souhaite réaliser la démocratie politique et le réformisme social, sans recourir au collectivisme, pour défendre « les petits contre les gros ».

L'originalité de la thèse de M. Loubère est de privilégier le phénomène viticole comme facteur d'explication politique. Il pose lui-même le problème et ne méconnaît pas les autres motivations, surtout dans les grandes villes comme Montpellier, Nîmes, Toulon ou Marseille, mais il lui a semblé, et c'est là que l'optique américaine nous apparaît significative, que ce « deep South » français — l'auteur utilise ce terme — ou ce "lower South" est caractérisé par la monoculture de la vigne comme le Sud des U.S.A. par celle du coton, avec cette différence que la première a entraîné, à l'inverse de la seconde, une orientation vers la gauche. La mentalité des vigneron, comme l'étude du prix du vin et des vicissitudes de la production sont prises en considération dans l'évolution chronologique. Ainsi les conséquences du phylloxera, dans les années 1870-1900, les innovations capitalistes et techniques de la période, mais aussi la résurgence de l'individualisme des petits producteurs sont placées en corrélation avec la montée du radicalisme. En revanche, la crise des années 1900-1907, la chute des prix, l'incapacité des gouvernements radicaux à les résoudre sur le plan local en même temps qu'ils butent, sur le plan national, devant la question sociale,

expliquent, ainsi que l'identification du problème concret des coopératives, par les viticulteurs, avec le socialisme, les progrès de ce dernier. Souci de modernisation et de mieux-être, défense d'intérêts locaux certes, mais conscience plus claire des problèmes de justice sociale, aussi, traduisent ainsi les aspirations des populations méridionales.

Bien évidemment, les problèmes abordés par l'auteur sont nombreux et complexes, dans le temps et dans l'espace, et les chercheurs français, dont la tendance à la microsociologie est bien connue, pourraient trouver nécessaire d'approfondir bien des points. S'il est exact, par exemple, que le radicalisme cesse d'être une force politique importante à Marseille à partir de 1902, il faut attendre, en raison d'un décalage inévitable, la fin de la III<sup>e</sup> République et même les débuts de la IV<sup>e</sup> pour voir les socialistes, progressivement, lentement, s'emparer du pouvoir local, dans les municipalités ou au Conseil Général, aux dépens des radicaux. Que ces derniers soient devenus plus modérés, comme le remarque avec raison l'auteur, n'exclut pas qu'ils aient conservé longtemps encore après 1914 des positions solides.

La présentation de l'ouvrage est claire et agréable. Signalons quelques fautes d'impression p. 171 (Emanuel Arago), p. 202 (Pétral au lieu de Peytral), p. 241 (Frédéric Desmon pour Desmons). Les cartes électorales, au niveau du canton, sont très bien faites et permettent de mesurer l'implantation radicale en 1849, 1885, 1902 et 1914. On est d'autant plus surpris, en appréciant leur qualité, de découvrir tant d'erreurs dans la carte de la Basse-Provence située à la p. 20 : étang de Barre pour Berre, Organ pour Orgon, Port-de-Bouc placé à l'ouest de Fos, Riens au lieu de Rians, Fayance pour Fayence, Collobrières pour Collobrières, Brignois au lieu de Brignoles, Salarnes à la place de Salernes, etc.

A cette réserve près, l'étude socio-politique de M. Loubère, avec les points de vue suggestifs qu'elle apporte, nous apparaît se présenter comme une synthèse aussi sympathique qu'estimable.

Antoine OLIVESI.

Pierre SOUMILLE, *Les européens de Tunisie et les questions religieuses de 1893 à 1901. Etude d'une opinion publique*, thèse de troisième cycle, 2 vol. dactylographiés de XLVIII, 539 pages (texte) et 34 - VI pages (index des noms de personnes et notices biographiques), Aix-en-Provence, 1973.

Ce sont les réactions des Européens de Tunisie devant leurs propres questions religieuses — c'est-à-dire le catholicisme et le protestantisme et à un moindre degré le judaïsme, mais l'islam en est excepté — que l'auteur a voulu décrire, analyser et expliquer dans une étude d'opinion publique s'étendant sur une



période de neuf ans. Son travail commence en 1893 avec la nomination d'un successeur au cardinal Lavigerie sur le siège de Carthage et il s'achève en 1901, bonne coupure historique à cause du vote en France de la loi sur les associations et de la nomination à Tunis d'un nouveau Résident Général, à la réputation anticléricale bien établie, Stephen Pichon, le futur ministre des Affaires étrangères de Clemenceau et de Briand.

De cette enquête historique qui a pris pour point de départ la presse locale française ou italienne de Tunisie mais qui a su compléter utilement cette documentation par la consultation, de chaque côté de la Méditerranée, de nombreuses sources d'archives publiques et privées, ainsi que par l'utilisation des souvenirs de témoins de l'époque, nous pouvons retenir les quelques observations suivantes sur l'évolution pendant les années 1893-1901 de l'opinion publique européenne en matière religieuse :

— première constatation : l'absence d'hostilité dans l'esprit public envers les églises, la catholique et aussi la protestante « française » (la précision a son importance) qui sont considérées, la presse en témoigne, comme les alliées des autorités et de la politique du pays protecteur et qui fournissent aux populations colonisatrices — françaises, italiennes ou maltaises — des visages familiers, celui du clocher ou du temple de la mère patrie, celui des assemblées religieuses dominicales, celui des grands événements de la vie à l'occasion desquels on a recours aux services d'un prêtre ou d'un pasteur. Et pour tous les Européens, des plus modestes aux plus fortunés, la religion constitue également un des éléments de leur personnalité : elle leur permet, en effet, de se différencier de la population arabe et musulmane, voire juive, qui les entoure et qui numériquement l'emporte sur eux.

— deuxième remarque : le décalage profond qui existe, à propos des questions religieuses, entre l'opinion publique européenne de Tunisie et celles de la France et de l'Italie à la même époque, s'explique par les différences du contexte historique, politique et juridique, par l'originalité des mentalités et des comportements d'une société coloniale repliée sur elle-même et enfin par l'absence d'une véritable vie politique dans la Régence où les Français, à la différence de ceux d'Algérie, n'ont ni députés ni sénateurs.

— dernière réflexion : la présence de l'anticléricalisme se limite dans le monde européen de Tunisie d'avant 1901 à des personnalités assez fortes, celles qui ont le courage de s'opposer à un conformisme bien-pensant : les esprits forts, les adversaires des religions révélées se recrutent dans les milieux anarchistes (surtout italiens), parmi certains intellectuels, médecins et journalistes, et chez quelques fonctionnaires et militaires. Les loges maçonniques, peu influentes jusqu'en 1902, permettent à ces libres-penseurs de se retrouver.

Mais cet équilibre politique et religieux sera modifié au cours des dix premières années du XX<sup>e</sup> siècle : le régime de la presse s'assouplit, une assemblée locale est élue au suffrage universel mais par les seuls Français, la loi sur les associations et le système des autorisations aux congrégations enseignantes sont introduits dans la Régence où les Européens changent d'attitude en face des questions religieuses. Et l'année 1903 verra le développement de l'anticléricalisme.

En ce qui concerne les relations nouées entre la Provence et la Tunisie pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, nous avons relevé dans cet ouvrage : l'existence à Tunis, en 1885, d'un journal français, "*Le Réveil Tunisien*", qui s'imprimait à Marseille (sous la responsabilité de Jean Lombard) pour échapper à la législation locale sur la presse (cautionnement obligatoire) du Résident général Paul Cambon ; la présence à Tunis dans les années 1815-1825 d'une loge maçonnique dépendant d'une loge-mère de Marseille avec à sa tête un ancien médecin des armées impériales le docteur Bompard ; et enfin la place importante tenue dans les milieux catholiques de Tunisie par une famille, les Van Gaver, originaire de Marseille et de Hyères.

Pierre GUIRAL.

Henry COSTON, *Dictionnaire des dynasties bourgeoises et du monde des affaires*, Paris, éditions Alain Moreau, 1975, 604 pages.

Comme son titre ne l'indique pas, précisons tout de suite que cet ouvrage concerne uniquement la France, encore que sa lecture — il suffit de se reporter par exemple, à l'article Rothschild — démontre, s'il en est besoin, les liens qui existent dans les milieux de la finances internationale. Inutile donc de chercher les noms de Krupp, Agnelli ou Rockefeller dans ce livre qui ne prétend pas être une encyclopédie mondiale. En revanche, d'Hachette à Michelin, de Schneider à Peugeot, de Percire à Dassault, pour ne citer que quelques noms connus, le lecteur trouvera des notices abondantes et très détaillées sur les grandes figures du capitalisme français — ainsi que sur des familles moins notoires — du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, avec des recherches généalogiques remontant souvent au XVIII<sup>e</sup> siècle, et parfois même en deçà.

L'auteur, Henry Coston, qui a déjà publié plusieurs ouvrages sur ce thème, tels que "Les Financiers qui mènent le monde", "La Haute Banque et les trusts", "L'Europe des banquiers", etc... est surtout connu par son "Dictionnaire de la politique française", très anticonformiste, et aux antipodes du style mondain du "Who's who in France" ou de celui, plus académique, du "Dictionnaire des parlementaires français", par exemple. Il s'y présente lui-même ainsi : « Homme de lettres, né à Paris le 20 décembre 1910... milita dans les mouvements nationalistes créés avant la guerre — à seize ans, il était secrétaire de la section d'Action

française de Villeneuve-sur-Lot et collabora à la presse nationale notamment à *L'Express du Midi*, au *Petit Oranais*, au *Porc-Epic*, au *Siècle nouveau*, à *Paris-Soir*, à la *France au Travail*, à *L'Echo de la Presse*. Directeur de *La Libre Parole* (1930-1939) puis de *Lectures françaises* (1954) » (t. 1, p. 305).

Les deux ouvrages, du reste, gagnent à être consultés simultanément pour mieux découvrir les relations entre la politique et les affaires.

La documentation considérable utilisée par Henry Coston, surtout dans le domaine des recherches généalogiques lui permet d'apporter une foule de renseignements dont l'intérêt dépasse souvent le stade de l'anecdote. Ainsi, aux pages 585-587, la liste des membres de la famille de Wendel présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 1939 est intéressante à plus d'un titre — si l'on peut dire — dans la mesure où les descendants d'un petit maître de forge allemand témoignent des alliances matrimoniales entre la bourgeoisie et la noblesse. Nous énumérons, au passage, les noms de La Rochefoucault, de Bourbon-Busset, de La Tour du Pin, d'Espivent de la Villeboisnet (ce qui nous rappelle, personnellement, la répression de la Commune de Marseille en 1871), de Hautecloque, de Montalembert, de Polignac, etc...

Certaines « grandes familles » — on pense au débat télévisé tiré de l'ouvrage de Maurice Druon — ont disparu, ou se sont fondues dans d'autres, comme les Mallet dans les Neufzile. D'autres se perpétuent vigoureusement, à l'instar des premiers Capétiens, avec une primogéniture mâle, telle la famille Peugeot.

Les amateurs de curiosités apprendront que M<sup>me</sup> Charles Schneider, cogérante de la firme Schneider et C<sup>ie</sup> n'est autre que la petite-fille de Jules Guesde. Les mêmes lecteurs, par les Schneider, établiront les liens de parenté de ces derniers avec M<sup>me</sup> Valéry Giscard d'Estaing, et dans l'article consacré à la famille de ce dernier, pourront remonter par des ascendances légitimes ou illégitimes, scrupuleusement numérotées, jusqu'à Louis XV.

L'histoire de certains self-made-men, comme Nielsen, dans l'édition, est également fort instructive. La récente actualité, avec la famille Cruse, n'est pas, non plus, négligée.

Bien entendu, nous avons recherché dans ce livre les dynasties marseillaises ou provençales et nos lecteurs s'attarderont plus particulièrement sur les noms d'Altieri, de Barbarin, Bellon, Bonnasse, Charles-Roux, Cyprien-Fabre, Fabre-Luce, Faraut, Gounelle, Mirabaud (famille d'origine nimoise), Rodocanachi, Zariifi. Les articles Talabot et Lesieur intéressent également l'histoire économique de Marseille au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle. Dans l'impossibilité de tout développer, nous ne résumerons ici, à titre d'illustration, que la notice consacrée à la famille Bonnasse (p. 102 et 103), qu'on pourra confronter en contrepoint avec les renseignements fournis par l'abbé Gueyraud (généalogies, notamment) dans son ouvrage "Une famille de courtiers Les Caune" — en attendant la publication par le même auteur de "La chronique des Gueyraud".

Les Bonnasse sont originaires du Beausset, dans le Var. Leurs ancêtres — bourgeois — figuraient au conseil de la communauté de cette localité en 1574. Tournés assez tôt vers le négoce et la banque, ils font partie des notables provençaux à la veille de la Révolution qui provoque l'exil de l'un d'eux, le R.P. Joseph-François, et l'exécution de son frère, Jean-François, sous la Terreur, à Toulon, en 1793.

Le fondateur de la dynastie marseillaise, Joseph, Marie, Ambroise Bonnasse (1800-1881) était le fils d'un ménage propriétaire du Beausset. Il créa la banque qui porte son nom à Marseille en 1821 d'après Henry Coston, en 1825 d'après Paul Gueyraud. Ce dernier nous précise qu'il avait épousé Adèle Ricard, fille d'un changeur de monnaies étrangères, alors qu'Henry Coston se contente de mentionner qu'elle était la sœur du peintre Gustave Ricard. P. Gueyraud, il est vrai, approfondit ses recherches sur le XIX<sup>e</sup> siècle alors qu'Henry Coston semble pressé d'arriver au XX<sup>e</sup>. A tel point, qu'il attribue au fils de Joseph Bonnasse, Eugène, les fonctions que son père dut sans doute occuper avant lui, puisque P. Gueyraud nous apprend que Joseph Bonnasse fut administrateur de la succursale marseillaise de la Banque de France et qu'il participa à la fondation des Raffineries de sucre de Saint-Louis. Et il ajoute — avec raison — qu'il fut l'un des promoteurs, au début de la III<sup>e</sup> République, du journal légitimiste "*Le Citoyen*". Ajoutons que cet organe était destiné à essayer de toucher davantage les classes populaires qui ne lisaient pas l'austère "*Gazette du Midi*".

Quoi qu'il en soit, Eugène Bonnasse (1826-1904) fit prospérer les affaires paternelles et s'allia à plusieurs familles bourgeoises marseillaises. Son petit-fils, par exemple, épousa la fille de Cyprien-Fabre et de cette union naquit, en 1899, nous dit H. Coston, Henri, Marie, Cyprien Bonnasse, administrateur de la Banque Phocéenne, aujourd'hui banque Henri Bonnasse et C<sup>ie</sup>. Son fils est le P.D.G. de la S.A. française de réassurances.

Le second fils d'Eugène Bonnasse Marie, Ferdinand, Léon (1855-1933), reprit les affaires de son père dans la banque, à Saint-Louis, ainsi qu'à la Société Immobilière Marseillaise. Il épousa la fille du député bonapartiste des Bouches-du-Rhône, Calixte Bournat dont la circonscription — c'est nous qui le précisons — s'étendait, à la fin du Second Empire, de l'actuel square Stalingrad, à Marseille, jusqu'aux rives de la Durance (Bournat était aussi maire de Jouques), noyant ainsi la Belle-de-Mai et la banlieue Nord de Marseille dans une immense zone rurale.

Après cette digression sur le découpage électoral, suivons de nouveau H. Coston, pour découvrir de nouvelles alliances entre cette branche des Bonnasse et les Chancel, cette fois. Le petit-fils de Léon Bonnasse, qui porte le même prénom que ce dernier, est, de nos jours, associé-gérant de la banque Bonnasse frères — banque distincte de celle gérée par ses cousins — et passée du stade familial à celui de la société anonyme. Il est également administrateur de diverses sociétés, parmi lesquelles on trouve, à côté de Saint-Louis et de la Société

Immobilière Marseillaise, la Compagnie sucrière du Maroc, les Rizeries indochinoises, la Société commerciale de l'Indochine, etc. Ses deux frères ont des intérêts dans les Produits chimiques Procida et les établissements Victor Régis.

Si l'on a recours, pour conclure sur ce point, à l'ouvrage de l'abbé Gueyraud, on apprend que la postérité de Joseph Bonnasse et d'Adèle Ricard comprend environ 660 personnes dont beaucoup ont joué un rôle important dans le monde des affaires à Marseille.

Henry Coston, on s'en rend compte, est parfaitement documenté. Il a utilisé des ouvrages antérieurs, ceux d'Auguste Chirac, d'Edouard Drumont, d'Augustin Hamon, de Roger Mennevée, de Francis Delaisi, et naturellement d'Emmanuel Beau de Loménie. Ses archives personnelles, le recours aux archives publiques et à l'état civil témoignent, écrit-il dans sa préface, « d'une bonne foi exempte de tout esprit partisan » (p. 13). Sans la mettre en cause, nous aurions souhaité — mais c'est là une exigence universitaire — une bibliographie et des sources précises à la suite de chaque notice, comme cela est de règle, par exemple, dans le "Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier français". Ainsi l'auteur cite avec raison, à propos de la famille Say, l'ouvrage récent et très précieux de Joseph Valynselle. De la même façon, il aurait pu mentionner, à propos de Louis Renault, le livre de Patrick Fridenson ou, de la famille Dupuy, L'histoire du Petit Parisien, ainsi que la thèse de Jean-Noël Jeanneney sur François de Wendel.

D'une façon plus générale, les travaux scientifiques de Bertrand Gille, de Jean Bouvier, de Pierre Barral sur les Périer, d'Adeline Daumard et des autres historiens qui ont entrepris l'étude quantitative des fortunes françaises au XIX<sup>e</sup> siècle auraient mérité d'être mis en corrélation avec le type de recherches entreprises par l'auteur.

Ce dernier, évidemment, ne pouvait tout aborder. Au surplus, sa liste de « dynasties » n'est pas limitative et on peut espérer — souhaiter même — comme ce fut le cas pour le "Dictionnaire de la politique française", la publication d'un second volume. Car, tel qu'il nous est présenté, cet ouvrage, accompagné d'importants tableaux généalogiques et d'illustrations nombreuses pose, en effet, au-delà de la nomenclature et des anecdotes, un problème de fond, celui des oligarchies dirigeantes, dans leur origine, leur développement, leur évolution, leur adaptation au néo-capitalisme. Ainsi « les nouvelles couches de technocrates... se recrutent, dans la majorité des cas », parmi les fils, les gendres, les neveux ou les cousins des « grands patrons » d'hier.

Ce livre rendra donc de grands services. Agréable à lire ou à parcourir, pour le lecteur curieux de « l'aspect secret des choses », il facilitera le travail des enseignants et des étudiants pour une approche personnalisée de l'histoire économique et sociale de la France contemporaine et de ses interférences politiques.

Antoine OLIVESI.